

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N° 18 07 2025

PUBLIÉ LE 18 JUILLET 2025

Sommaire

DDETS / Pôle inclusion sociale et intégration

72-2025-07-11-00004 - RAA Subdélégation matière administrative
juillet 2025 vd (9 pages)

Page 3

DDT / SEE

72-2025-07-16-00005 - La Truite Dinantaise manifestation pêche
catégorie 1 piscicole (3 pages)

Page 13

DSDEN / Division des Finances et des Affaires Générales

72-2025-07-07-00012 - délégation signature DASEN à IEN A - juillet
2025 (2 pages)

Page 17

Etablissement Public de Santé Mentale de la Sarthe (EPSM) /

72-2025-07-07-00011 - Délégation de signature Monsieur LEMOUX (4
pages)

Page 20

Préfecture de la Sarthe / DCL

72-2025-07-09-00027 - Arrêté modificatif portant nomination
des **??** membres des commissions de contrôle **??** chargées de la
régularité des listes électorales **??** dans les communes du
département. (22 pages)

Page 25

Préfecture de la Sarthe / DCPAT

72-2025-07-15-00002 - AP CSS BUTAGAZ-modificatif 1 (4 pages)

Page 48

72-2025-07-15-00001 - AP renouvellement des membres de la Commission
Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) -
Formation spécialisée « Carrières ». **????** (4 pages)

Page 53

Préfecture de la Sarthe / Service des Sécurités

72-2025-07-16-00007 - Vidéoprotection-Commune Saint Cosme en
Vairais-raa (3 pages)

Page 58

72-2025-07-16-00006 - Vidéoprotection-SARL Tatilo-Les Amazones-raa (3
pages)

Page 62

DDETS

72-2025-07-11-00004

RAA Subdélégation matière administrative juillet
2025 vd



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail et des solidarités**

**Arrêté du 11 juillet 2025 portant subdélégation de signature de M. Jean-Michel LOUYER,
directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Sarthe**

**Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du mérite**

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU le code de la famille et de l'aide sociale ;

VU le code de la santé publique ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU le code du travail ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la préfecture ;

VU les lois n° 83-8 du 7 janvier 1983 et n° 83-663 du 22 juillet 1983 relatives à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République

VU la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU le décret n° 74-930 du 6 novembre 1974 modifié portant organisation de la tutelle d'État et de la curatelle d'État ;

VU le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les départements ;

1

Tél : 02 85 32 77 00

Mail : ddets@sarthe.gouv.fr

19 Boulevard Paixhans – CS 51912 - 72019 LE MANS Cedex 2

VU le décret n° 82-390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets de région, à l'action des services et organismes publics de l'État dans la région et aux décisions de l'État en matière d'investissement public ;

VU le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

VU le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de déconcentration, notamment son article 4 ;

VU le décret n° 92-738 du 27 juillet 1992 portant déconcentration en matière de gestion des personnels des corps communs de catégories C et D des services extérieurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et des services extérieurs des affaires sanitaires et sociales ;

VU le décret n° 92-1057 du 25 septembre 1992 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de certains corps des catégories A et B des services extérieurs du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU le décret du 12 juin 2025 nommant M. Sébastien JALLET préfet de la Sarthe, prenant ses fonctions le 30 juin 2025 ;

VU l'arrêté interministériel du 27 juillet 1992 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels des corps communs de catégories C et D des services extérieurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et des services extérieurs des affaires sanitaires et sociales ;

VU l'arrêté interministériel du 15 janvier 2010 portant règlement de comptabilité publique du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et du ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté ministériel du 25 septembre 1992 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des personnels de certains corps de catégories A et B des services extérieurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 mars 2021 portant organisation de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Sarthe ;

VU l'arrêté de la Première ministre et du ministre de l'intérieur et des outre-mer en date du 21 août 2023 portant nomination dans les directions départementales interministérielles et nommant M. Jean-Michel LOUYER, directeur du travail, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Sarthe à compter du 18 septembre 2023 ;

VU l'arrêté du premier ministre et du ministre de l'intérieur en date du 22 mars 2021, portant nomination dans les directions départementales interministérielles, nommant M. Thierry GENTES, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités de la Sarthe ;

VU l'arrêté du ministre du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur et des Outre-Mers du 2 septembre 2024, portant nomination de M. Yves-Marc GUEDES au poste de directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités de la Sarthe à compter du 1^{er} octobre 2024 ;

VU l'arrêté DCPAT n° 2025-0204 du 30 juin 2025 portant délégation de signature à M. Jean-Michel LOUYER, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Sarthe,

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} : En vertu de l'article 44 du décret du 29 avril 2004 susvisé, délégation de signature est donnée à M. Thierry GENTES et à M. Yves-Marc GUEDES, directeurs départementaux adjoints de l'emploi, du travail et des solidarités de la Sarthe, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, l'ensemble des actes ou décisions, listés dans l'arrêté DCPAT n° 2025-0204 du 30 juin 2025 portant délégation de signature à M. Jean-Michel LOUYER, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités de la Sarthe.

Cette délégation inclut les décisions individuelles négatives ou de refus.

ARTICLE 2 : Conformément à l'annexe de l'arrêté DCPAT n° 2025-0204 du 30 juin 2025 portant délégation de signature à M. Jean-Michel LOUYER, délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-dessous :

- M. David ALLAIN, responsable du pôle hébergement et logement

CONTINGENT PREFECTORAL

Les correspondances relatives à la gestion du contingent préfectoral.

COMMISSION DE MEDIATION DALO

Les décisions relatives au fonctionnement de la commission de médiation, à l'élaboration, au suivi et à l'animation du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.

Les notifications des avis de relogements aux bailleurs en application des décisions de la commission de médiation, et tous courriers nécessaires au bon fonctionnement de cette commission.

EXPULSIONS LOCATIVES

Les correspondances relatives au fonctionnement du secrétariat de la commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCEPEX).

Les procédures de prévention des expulsions locatives.

Les correspondances relatives à la gestion des expulsions.

BUDGET ET GESTION DES CHRS

Les actes préparatoires à l'instruction des propositions budgétaires en vue de la fixation des prix de journée, dotations globales et dotations soins dans les établissements et services sociaux, publics et privés.

Les actes préparatoires à l'instruction des propositions budgétaires en vue de la fixation des dotations globales dans les établissements et services sociaux privés.

Les actes préparatoires à l'approbation des prévisions annuelles de dépenses et de recettes d'exploitation, de la variation du tableau des effectifs ainsi que des opérations d'investissement ayant une incidence financière sur le budget d'exploitation des établissements sociaux, publics et privés prévus à l'article L. 314-7 du code de l'aide sociale et des familles.

Les actes préparatoires au contrôle des comptes administratifs et à l'affectation des résultats des établissements sociaux, publics et privés prévus à l'article L. 314-1 et L. 314-6 du code de l'aide sociale et des familles.

L'instruction des dossiers de création, d'extension et de fermeture des établissements et services sociaux, publics et privés relevant de la compétence de l'Etat prévue au Code de l'aide sociale et des familles.

Les décisions d'admission à l'aide sociale dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale prévues à l'article L.113-3-1 du code de l'action sociale et des familles.

HEBERGEMENT DES DEMANDEURS D'ASILE

L'admission en centres d'accueil pour demandeurs d'asile prévue au code de l'action sociale et des familles.

Les actes préparatoires à l'instruction des propositions budgétaires en vue de la fixation des prix de journée, dotations globales et dotations soins dans les établissements et services sociaux, publics et privés.

Les actes préparatoires à l'approbation des prévisions annuelles de dépenses et de recettes d'exploitation, de la variation du tableau des effectifs ainsi que des opérations d'investissement ayant une incidence financière sur le budget d'exploitation des établissements sociaux, publics et privés prévus à l'article L. 314-7 du code de l'aide sociale et des familles.

Les actes préparatoires au contrôle des comptes administratifs et à l'affectation des résultats des établissements sociaux, publics et privés prévus à l'article L. 314-1 et L. 314-6 du code de l'aide sociale et des familles.

AIDE SOCIALE

L'inscription d'hypothèques et les récupérations sur successions des bénéficiaires de l'aide sociale prévues à l'article L. 241-3-2 du code de l'action sociale et des familles.

Les prestations d'aide sociale aux personnes sans domicile de secours prévues aux articles L. 111-1 et L. 121-7 du code de l'action sociale et des familles.

LOGEMENT TEMPORAIRE ET ACCOMPAGNE

L'instruction des dossiers de création, d'extension et de fermeture de dispositifs de logements temporaires (résidences sociales), de logements accompagnés (pensions de familles) et d'intermédiation locative.

L'instruction des aides aux associations logeant à titre temporaire des personnes défavorisées - ALT (conventions) prévue au code de la sécurité sociale.

- **Mme Maïwenn LUCAS, adjointe au responsable du pôle hébergement et logement**

CONTINGENT PREFECTORAL

Les correspondances relatives à la gestion du contingent préfectoral.

COMMISSION DE MEDIATION DALO

Les décisions relatives au fonctionnement de la commission de médiation, à l'élaboration, au suivi et à l'animation du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.

Les notifications des avis de relogements aux bailleurs en application des décisions de la commission de médiation, et tous courriers nécessaires au bon fonctionnement de cette commission.

EXPULSIONS LOCATIVES

Les correspondances relatives au fonctionnement du secrétariat de la commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX).

Les procédures de prévention des expulsions locatives.

Les correspondances relatives à la gestion des expulsions.

BUDGET ET GESTION DES CHRS

Les actes préparatoires à l'instruction des propositions budgétaires en vue de la fixation des prix de journée, dotations globales et dotations soins dans les établissements et services sociaux, publics et privés.

Les actes préparatoires à l'instruction des propositions budgétaires en vue de la fixation des dotations globales dans les établissements et services sociaux privés.

Les actes préparatoires à l'approbation des prévisions annuelles de dépenses et de recettes d'exploitation, de la variation du tableau des effectifs ainsi que des opérations d'investissement ayant une incidence financière sur le budget d'exploitation des établissements sociaux, publics et privés prévus à l'article L. 314-7 du code de l'aide sociale et des familles.

Les actes préparatoires au contrôle des comptes administratifs et à l'affectation des résultats des établissements sociaux, publics et privés prévus à l'article L. 314-1 et L. 314-6 du code de l'aide sociale et des familles.

L'instruction des dossiers de création, d'extension et de fermeture des établissements et services sociaux, publics et privés relevant de la compétence de l'Etat prévue au Code de l'aide sociale et des familles.

Les décisions d'admission à l'aide sociale dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale prévues à l'article L.113-3-1 du code de l'action sociale et des familles.

HEBERGEMENT DES DEMANDEURS D'ASILE

L'admission en centres d'accueil pour demandeurs d'asile prévue au code de l'action sociale et des familles.

Les actes préparatoires à l'instruction des propositions budgétaires en vue de la fixation des prix de journée, dotations globales et dotations soins dans les établissements et services sociaux, publics et privés.

Les actes préparatoires à l'approbation des prévisions annuelles de dépenses et de recettes d'exploitation, de la variation du tableau des effectifs ainsi que des opérations d'investissement ayant une incidence financière sur le budget d'exploitation des établissements sociaux, publics et privés prévus à l'article L. 314-7 du code de l'aide sociale et des familles.

Les actes préparatoires au contrôle des comptes administratifs et à l'affectation des résultats des établissements sociaux, publics et privés prévus à l'article L. 314-1 et L. 314-6 du code de l'aide sociale et des familles.

AIDE SOCIALE

L'inscription d'hypothèques et les récupérations sur successions des bénéficiaires de l'aide sociale prévues à l'article L. 241-3-2 du code de l'action sociale et des familles.

Les prestations d'aide sociale aux personnes sans domicile de secours prévues aux articles L. 111-1 et L. 121-7 du code de l'action sociale et des familles.

LOGEMENT TEMPORAIRE ET ACCOMPAGNE

L'instruction des dossiers de création, d'extension et de fermeture de dispositifs de logements temporaires (résidences sociales), de logements accompagnés (pensions de familles) et d'intermédiation locative.

L'instruction des aides aux associations logeant à titre temporaire des personnes défavorisées - ALT (conventions) prévue au code de la sécurité sociale.

- **Mme Nathalie MARTINEZ, pôle hébergement et logement**

EXPULSIONS LOCATIVES

Les correspondances relatives au fonctionnement du secrétariat de la commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX).

Les procédures de prévention des expulsions locatives à l'exception des propositions de concours de la force publique.

Les correspondances relatives à la gestion des expulsions.

- **Mme Béatrice DE MIOLLIS, responsable du pôle insertion par l'emploi et entreprises**

Les actes relatifs à la mise en œuvre de l'activité partielle :

- Activité partielle de droit commun : tout acte relatif à sa mise en œuvre.
- Activité partielle de longue durée (APLD) : tout acte relatif à sa mise en œuvre, à l'exception de la décision de validation/homologation de la demande initiale de recours au dispositif.
- Activité partielle de longue durée Rebond (APLD-R) : tout acte relatif à sa mise en œuvre, à l'exception de la décision de validation/homologation de la demande initiale de recours au dispositif.

Les décisions concernant l'agrément des associations et entreprises exerçant leurs activités dans le domaine des services à la personne.

- **Mme Caroline MAURY, adjointe à la responsable du pôle insertion par l'emploi et entreprises**

Les actes relatifs à la mise en œuvre de l'activité partielle :

- Activité partielle de droit commun : tout acte relatif à sa mise en œuvre.
- Activité partielle de longue durée (APLD) : tout acte relatif à sa mise en œuvre, à l'exception de la décision de validation/homologation de la demande initiale de recours au dispositif.
- Activité partielle de longue durée Rebond (APLD-R) : tout acte relatif à sa mise en œuvre, à l'exception de la décision de validation/homologation de la demande initiale de recours au dispositif.

Les décisions concernant l'agrément des associations et entreprises exerçant leurs activités dans le domaine des services à la personne.

- **Mme Marion RUHLMANN, pôle insertion par l'emploi et entreprises**

Les actes relatifs à la mise en œuvre de l'activité partielle :

- Activité partielle de droit commun : tout acte relatif à sa mise en œuvre.
- Activité partielle de longue durée (APLD) : tout acte relatif à sa mise en œuvre, à l'exception de la décision de validation/homologation de la demande initiale de recours au dispositif.
- Activité partielle de longue durée Rebond (APLD-R) : tout acte relatif à sa mise en œuvre, à l'exception de la décision de validation/homologation de la demande initiale de recours au dispositif.

- **M. Cyril PLOT, responsable du pôle inclusion sociale et intégration**

Les actes relatifs à l'exercice de la tutelle des pupilles de l'Etat prévus à l'article L. 224-1 à L. 224-12 et L.225-1 du code de l'action sociale et des familles.

Les actes d'administration des deniers pupillaires prévus à l'article L. 224-9 du code de l'action sociale et des familles.

Les décisions et courriers relatifs au secrétariat du Conseil de famille prévus au code de l'action sociale et des familles.

La tarification des services judiciaires à la protection juridique des majeurs et service délégué aux prestations familiales, prévue à l'article R314-4 du code de l'action sociale et des familles.

L'inscription d'hypothèques et les récupérations sur successions des bénéficiaires de l'aide sociale prévues à l'article L. 241-3-2 du code de l'action sociale et des familles.

Diverses prestations d'aide sociale aux personnes sans domicile de secours prévues aux articles L. 111-1 et L. 121-7 du code de l'action sociale et des familles.

Les actes préparatoires à l'instruction des propositions budgétaires en vue de la fixation des dotations globales dans les établissements et services sociaux privés.

Les actes de gestion et le secrétariat du conseil médical départemental prévu par les décrets n° 2022-350, n° 2022-351 et 2022-353 du 11 mars 2022.

Les décisions d'attribution et la délivrance des cartes mobilité inclusion stationnement aux organismes assurant le transport collectif de personnes handicapées prévues à la loi n° 2016 - 1321 du 7 octobre 2016, article R. 241-21 du code de l'action sociale et des familles.

Les actes de gestion et les documents relatifs au fonctionnement de la mission.

Les actes nécessaires à l'instruction des dossiers de demande de subvention déposés auprès de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) et auprès de la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH).

- **M. Manuel LACAMPAGNE, responsable de l'unité de contrôle n° 1 de l'inspection du travail**

Les décisions d'opposition à l'engagement d'apprentis, prises en application des articles L.6225-1 et suivants du code du travail.

Les décisions relatives à la dérogation au repos dominical des salariés, en application de l'article L3132-20 du code du travail.

Les décisions relatives à l'emploi des enfants de moins de 16 ans dans le spectacle, les professions ambulantes, l'audiovisuel, la publicité et la mode , en application des articles L.7124-1 et suivants du code du travail :

- Autorisations individuelles pour l'engagement dans les entreprises de spectacle, les professions ambulantes et l'audiovisuel
- Agréments pour l'engagement des enfants de moins de 16 ans par les agences de mannequins agréées pour engager des enfants
- Agréments des entreprises qui réalisent des enregistrements audiovisuels dont le sujet principal est un enfant de moins de 16 ans, en vue d'une diffusion à titre lucratif sur une plateforme en ligne

Les décisions relatives à l'emploi et à l'accueil de jeunes âgés de moins de 18 ans dans les débits de boissons, en application de l'article L.4153-6 du code du travail.

- **M. Mathieu CHEUTIN, responsable de l'unité de contrôle n° 2 de l'inspection du travail**

Les décisions d'opposition à l'engagement d'apprentis, prises en application des articles L.6225-1 et suivants du code du travail.

Les décisions relatives à la dérogation au repos dominical des salariés, en application de l'article L3132-20 du code du travail.

Les décisions relatives à l'emploi des enfants de moins de 16 ans dans le spectacle, les professions ambulantes, l'audiovisuel, la publicité et la mode , en application des articles L.7124-1 et suivants du code du travail :

- Autorisations individuelles pour l'engagement dans les entreprises de spectacle, les professions ambulantes et l'audiovisuel
- Agréments pour l'engagement des enfants de moins de 16 ans par les agences de mannequins agréées pour engager des enfants
- Agréments des entreprises qui réalisent des enregistrements audiovisuels dont le sujet principal est un enfant de moins de 16 ans, en vue d'une diffusion à titre lucratif sur une plateforme en ligne

Les décisions relatives à l'emploi et à l'accueil de jeunes âgés de moins de 18 ans dans les débits de boissons, en application de l'article L.4153-6 du code du travail.

Cette délégation inclut les décisions individuelles négatives ou de refus.

ARTICLE 3 : Sont exclues des délégations susmentionnées :

- les circulaires aux maires,
- les correspondances adressées aux cabinets ministériels, ainsi que celles adressées aux administrations centrales, les correspondances adressées au préfet de région,
- les correspondances adressées aux présidents des conseils régional et départemental, ainsi que les réponses aux interventions des parlementaires.
les correspondances courantes ne sont pas visées par cette exclusion.
- les mémoires introductifs d'instance et mémoires en réponse.

ARTICLE 4 : Le préfet peut mettre fin à tout ou partie de la délégation accordée à M. Jean-Michel LOUYER ainsi qu'aux subdélégations s'y rapportant, le cas échéant.

ARTICLE 5 : Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont l'original sera adressé au préfet et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur Départemental
de l'emploi, du travail et des solidarités

SIGNÉ

Jean-Michel LOUYER

DDT

72-2025-07-16-00005

La Truite Dinantaise manifestation pêche
catégorie 1 piscicole

Le Mans, le 16 juillet 2025

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

portant sur l'Organisation d'un concours de pêche en **1ère Catégorie piscicole**
« La Pré » bief privé de Monsieur JAMET à **THOIRÉ-SUR-DINAN**
6 septembre 2025
« Amicale des pêcheurs de la truite dinantaise Flée/Thoiré-sur-Dinan »

Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- VU le Code de l'environnement et notamment les articles L. 436-5 et R. 436-14 L431-1 ;
- VU le décret n° 58-873 du 16 septembre 1958 modifié, déterminant le classement des cours d'eau en deux catégories ;
- VU le décret n° 2019-352 du 23 avril 2019 modifiant diverses dispositions du Code de l'environnement relatives à la pêche en eau douce ;
- VU le décret du 12 juin 2025 portant nomination du préfet de la Sarthe, M. Sébastien JALLET ;
- VU l'arrêté ministériel du 14 février 2018 modifié, relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain ;
- VU l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2024, portant réglementation de l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de la Sarthe ;
- VU l'arrêté préfectoral DCPAT 2025-0199 du 30 juin 2025 donnant délégation de signature, en matière administrative, à M. Marc SÉVERAC, directeur départemental des territoires de la Sarthe ;
- VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} juillet 2025 donnant subdélégation de signature en matière administrative de M. Marc SÉVERAC directeur départemental des territoires de la Sarthe à des fonctionnaires placés sous son autorité ;
- VU l'avis de la fédération de la Sarthe pour la pêche et la protection du milieu aquatique ;
- VU la demande d'avis du service départemental de l'Office français de la biodiversité ;
- VU la demande de Monsieur Claude BARRIER, président de « l'Amicale des pêcheurs de la truite dinantaise Flée/Thoiré-sur-Dinan » dont le siège social se situe à la mairie de Thoiré-sur-Dinan » ;

Considérant que l'organisation de concours de pêche dans les cours d'eau de 1^{re} catégorie est soumise à l'autorisation préalable du préfet ;

SUR proposition du directeur départemental des territoires de la Sarthe ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Monsieur Claude BARRIER, président de l'Amicale « la truite dinantaise Flée/Thoiré-sur-Dinan » est autorisé à organiser le :

Samedi 6 septembre 2025

Un concours de pêche dans le cours d'eau :

« **Le Dinan** » (bief privé de M. Raynald JAMET demeurant 4 rue du même à Préval),
situé **route de Flée au lieu-dit « La Prée »**

THOIRÉ-SUR-DINAN

classé en 1^{re} catégorie piscicole

Article 2

Tout participant à ce concours devra être membre d'une association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique, avoir versé sa cotisation statutaire et s'être acquitté de la redevance visée à l'article L. 213-10-12 du Code de l'environnement, au titre de l'année 2025.

Article 3

Les dispositions des articles R. 436-6 à R. 436-41 du Code de l'environnement et celles contenues dans l'arrêté préfectoral permanent en vigueur, portant réglementation de l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de la Sarthe, devront être respectées et en particulier :

- la taille minimum de capture de la truite est fixée à 0,25 m ;
- le nombre de captures de truites maximal est fixé à 6 par pêcheur ;
- la pêche au moyen d'une seule ligne montée sur canne munie de deux hameçons au plus ou de trois mouches artificielles au plus ;
- l'interdiction de l'emploi de l'asticot et autres larves de diptères comme appât ou amorce.

Il est recommandé de ne pas remettre à l'eau les espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques et les espèces non inscrites à l'arrêté ministériel du 17 décembre 1985. La remise à l'eau des espèces figurant sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne est interdite.

Article 4

Aucun barrage destiné à retenir le poisson ne devra être placé dans le lit du cours d'eau concerné.

Article 5

Les poissons susceptibles d'être déversés dans le cours d'eau à l'occasion de ce concours de pêche devront provenir d'un établissement de pisciculture agréé. Les organisateurs devront détenir un justificatif sur la provenance des poissons.

Les espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques (article L. 432-10 du Code de l'environnement) ou non représentées dans nos eaux (liste fixée par l'arrêté ministériel du 17 décembre 1985) ne doivent en aucun cas être relâchées dans le milieu naturel.

Les déversements de truites fario sont interdits à l'occasion des concours. Toute truite fario capturée devra être remise à l'eau immédiatement et ne pourra pas être comptabilisée dans les résultats de concours.

Article 6

Les organisateurs de ce concours de pêche devront veiller à la sécurité des participants et être en règle en termes d'assurance.

Article 7

La présente autorisation ne dispense pas les organisateurs de cette manifestation de pêche de l'obtention de l'accord préalable du détenteur du droit de pêche.

Article 8

Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par tous les moyens en usage dans la commune de THOIRÉ-SUR-DINAN et par affichage sur les lieux du concours de pêche.

Article 9

La secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe, le directeur départemental des territoires de la Sarthe, le colonel, commandant du groupement de gendarmerie de la Sarthe, le maire de Thoiré-sur-Dinan, le président de la fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique de la Sarthe et le responsable départemental de l'office français de la biodiversité de la Sarthe sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe et notifié à Monsieur BARRIER Claude, président de l'association « La Truite Dinantaise ».

Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental des territoires et par subdélégation,
le chef du service eau environnement

signé

Sylvain HAYE

Délai et voie de recours :

Dans un délai de deux mois à compter, soit de la notification, soit de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe, les recours suivants peuvent être introduits :

- un recours gracieux, adressé à monsieur le préfet de la Sarthe,
- un recours hiérarchique, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas et conformément aux dispositions de l'article R. 421-2 du code de justice administrative, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

- un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes (44). Le tribunal administratif de Nantes peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens », accessible par le site internet : www.telerecours.fr.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

DSDEN

72-2025-07-07-00012

délégation signature DASEN à IEN A - juillet 2025

Arrêté n° 2025-04 du 03 avril 2025

L'Inspectrice d'Académie directrice académique des services de l'Éducation nationale, DSDEN de la Sarthe ;

Vu le code de l'éducation, notamment son article D.222-20 autorisant les directeurs académiques à déléguer leur signature ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret n°2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1984 modifié relatif aux dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret du Président de la République en date du 28 août 2023 portant nomination de Madame Dominique POGLIO en qualité de directrice académique des services de l'éducation nationale de la Sarthe ;

Vu les arrêtés ministériels n° 000322295524 du 15 janvier 2025 et n° 000322310820 du 27 janvier 2025 nommant Madame Laurence DUBREIL, en qualité d'inspectrice de l'éducation nationale hors classe, adjointe à l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Sarthe en charge du premier degré ;

Vu l'arrêté rectoral n° SG/2022/019 portant organisation de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes ;

Vu l'arrêté rectoral SG n° 2023/028 du 29 août 2023 portant délégation de signature à Madame Dominique POGLIO, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Sarthe ;

ARRÊTE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Laurence DUBREIL, inspectrice de l'éducation nationale hors classe, adjointe à l'inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Sarthe en charge du premier degré, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes et correspondances suivants en matière de :

Gestion des personnels enseignants du premier degré :

- demandes d'autorisation d'absence ;
- ISSR ;
- demande de cumul d'activités ;
- formulaire d'intérim de Direction ;
- courrier suite à entretien dans le cadre du mouvement ;
- convocation à un entretien ;
- convocation à l'épreuve du CAFIPEMF ;
- arrêté d'affectation des conseillers pédagogiques ;

- courriers relatifs aux stages de réussite.

Formation continue :

- ordre de mission animations pédagogiques ;
- courrier de réponse aux demandes d'intervention INSPE.

Vie scolaire :

- autorisations de sorties scolaires avec nuitée(s) ;
- agréments des intervenants extérieurs ;
- courriers relatifs à la scolarité dans le premier degré.

Autres :

- convocation aux formations des volontaires en Service Civique des écoles.

Article 2 : Les dispositions contraires à celles du présent arrêté sont abrogées.

Article 3 : La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Sarthe est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Fait au Mans, le 07 juillet 2025

L'Inspectrice d'Académie
Directrice Académique
des Services de l'Education
Nationale de la Sarthe

SIGNÉ

Dominique POGLIO

Etablissement Public de Santé Mentale de la
Sarthe (EPSM)

72-2025-07-07-00011

Délégation de signature Monsieur LEMOUX

Direction Générale

Arrêté
N°05/2025

DELEGATIONS DU DIRECTEUR DE L'EPSM DE LA SARTHE
Annule et remplace l'arrêté 01/2025

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.6143-7, R 6143-38 et D.6143-33 à 35 du code de la santé publique,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code civil,

Vu le Code du travail,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 28 mai 2021 portant désignation de Madame Céline LAGRAIS, en qualité de Directrice de l'EPSM de la Sarthe, à compter du 1^{er} septembre 2021,

Vu le recrutement de Monsieur Laurent LEMOUX en qualité de directeur adjoint à la Direction des Travaux et Patrimoine à compter du 16 octobre 2023,

ARRETE :

I. DIRECTION DES TRAVAUX

ARTICLE 1 :

Délégation est donnée à **Monsieur Laurent LEMOUX**, directeur adjoint à la Direction des Travaux et du Patrimoine, à effet de signer :

- 1°) les ordres de service,
- 2°) les ordres de service, les bons de commande et les dépenses relevant de ses attributions, dans le cadre des procédures en marchés en vigueur
- 3°) les courriers relevant de la gestion du service, à l'exception des courriers d'une particulière importance,
- 4°) les documents relatifs à l'organisation du travail, aux congés et autorisations d'absence des personnels placés sous sa responsabilité,
- 5°) les assignations nominatives des personnels placés sous sa responsabilité nécessaires à la mise en œuvre des effectifs assurant le service minimum en cas de grève,
- 6°) les attestations de service fait sur les factures portant sur les dossiers suivis par la direction des travaux et patrimoine,
- 7°) les demandes de mise en place ou de changement de compteur de distribution de gaz, d'eau d'électricité ainsi que les dépenses associées,
- 8°) les plans de prévention article R4511 à R4515 du code du travail.

En l'absence de Monsieur Laurent LEMOUX, délégation est donnée à **Monsieur Guillaume DUGUE**, à effet de signer les bons de commande relevant des fournitures atelier.

ARTICLE 2 :

Délégation est donnée à **Monsieur Laurent LEMOUX**, pour représenter L'Établissement lors des assemblées générales de copropriétaire, et signer tous documents en lien (états des lieux, compte-rendu, procès-verbaux...).

ARTICLE 3 :

Délégation est donnée à **Monsieur Laurent LEMOUX**, directeur adjoint à la Direction des Travaux et du Patrimoine, pour représenter l'établissement lors de transactions immobilières chez le notaire et signer tous documents en lien avec l'acquisition ou la vente de biens.

ARTICLE 4 :

Délégation est donnée à **Mesdames Cathy COULON, Sandra HOMMEY et Delphine GAUDIN**, adjoints administratifs à la direction des Travaux et du Patrimoine, à effet de signer les accusés de réception des courriers recommandés remis par le vaguemestre.

ARTICLE 5 :

En l'absence de Monsieur Laurent LEMOUX, délégation est donnée à :

- 1°) **Monsieur Alexandre FROGER**, technicien supérieur hospitalier, coordinateur de l'exploitation, et à **Monsieur Fabrice PORTIER**, conducteur d'opérations, à effet de signer :
- a) les ordres de service dans son domaine,
 - b) les courriers relevant de la gestion du service dans son domaine, à l'exception des courriers d'une particulière importance,
 - c) les attestations de service fait sur les factures portant sur les dossiers suivis par la direction du patrimoine et des travaux,
 - d) les congés et autorisations d'absence du personnel de la direction des travaux

En l'absence de Monsieur Laurent LEMOUX, de Monsieur Alexandre FROGER et de Monsieur Fabrice PORTIER, délégation est donnée à **Monsieur Olivier GAUTRON et Monsieur Rémi DELION, conducteurs d'opérations**, à effet de signer les documents cités au 1° de l'article 5.

- 2°) **Madame Aurore MAUBOUSSIN**, technicienne hospitalière, chargée de sécurité à la direction des Travaux et du Patrimoine, à effet de signer :
- a) les ordres de service dans son domaine,
 - b) les courriers relevant de la gestion courante de son domaine, à l'exception des courriers d'une particulière importance,
 - c) les permis de feu,
 - d) le document de suivi de la mise hors service de zones de sécurité sur les centrales incendie,
 - e) les attestations de service fait sur les factures portant sur les dossiers de son domaine,
- 3°) **Monsieur Guillaume DUGUE**
Monsieur Simon EVEILLEAU
Monsieur François DUMANS
Monsieur Xavier FREULON
Monsieur David LEBLAY
Monsieur Thierry LETOURNEAU
Monsieur Didier PAPIN
Monsieur Anthony DUMESNIL
 agents de la direction des Travaux et du Patrimoine, titulaires de la qualification « SSIAP 1 », à effet de signer :
- a) les permis de feu,
 - b) le document de suivi de la mise hors service de zones de sécurité sur les centrales incendie.

- 4°) **Monsieur David ARROYO-MANSO**
Monsieur Daniel BRANDELY
Monsieur Romain DERENNES
Monsieur Patrice DULOSTE
Monsieur Patrice GALLIAS
Monsieur Nicolas LASNIER
Monsieur Thomas LELONG
Monsieur Aurélien OULDALI

Monsieur Sébastien PATARD
Monsieur Romain RICOCE
Monsieur Frédéric THIEFAINE

agents de prévention et de sécurité titulaires de la qualification « SSIAP 1 »,
 à effet de signer :

- a) les permis de feu,
- b) le document de suivi de la mise hors service de zones de sécurité sur les centrales incendie.

- 5°) **Monsieur Alexandre FROGER**
Monsieur Vincent LEHEBEL
Monsieur Fabrice PORTIER
Monsieur Guillaume DUGUE
Monsieur Olivier GAUTRON
Madame Sandra HOMMEY
Madame Aurore MAUBOUSSIN
Madame Delphine GAUDIN
Madame Cathy COULON
 à effet de signer les bons de livraison.

ARTICLE 6 :

Dans le cadre de la présente délégation, **Madame Delphine GAUDIN, Madame Cathy COULON, Madame Sandra HOMMEY, Monsieur Olivier GAUTRON, Monsieur Guillaume DUGUE, Monsieur Simon EVEILLEAU, Monsieur Xavier FREULON, Monsieur Nicolas GOUPILLE, Monsieur Thierry LETOURNEAU, Monsieur Didier PAPIN, Madame Aurore MAUBOUSSIN, Monsieur Daniel BRANDELY, Monsieur Patrice DULOSTE, Monsieur Patrice GALLIAS, Monsieur Thomas LELONG, Monsieur Aurélien OULDALI, Monsieur RICOCE Romain, Monsieur Frédéric THIEFAINE, Monsieur David LEBLAY** feront précéder leur signature de la mention «pour et par délégation du directeur adjoint des Travaux et Patrimoine ».

II. SERVICE ACCUEIL/PREVENTION/SECURITE

ARTICLE 1 :

Délégation est donnée à **Monsieur Laurent LEMOUX**, directeur adjoint à de la Direction des Travaux et du Patrimoine, à effet de signer :

- 1°) les ordres de service,
- 2°) les bons de commande de fournitures relevant de ses attributions, dans le cadre des procédures de marché en vigueur,
- 3°) les courriers relevant de la gestion du service, à l'exception des courriers d'une particulière importance,
- 4°) les documents relatifs à l'organisation du travail, aux congés et autorisations d'absence des personnels placés sous sa responsabilité,
- 5°) les assignations nominatives des personnels placés sous sa responsabilité nécessaires à la mise en œuvre des effectifs assurant le service minimum en cas de grève,
- 6°) les attestations de service fait sur les factures portant sur les dossiers suivis par la direction du patrimoine et des travaux.
- 7°) les demandes de mise en place ou de changement de compteur de distribution de gaz, d'eau d'électricité ainsi que les dépenses associées.

ARTICLE 2 :

En l'absence de Monsieur Laurent LEMOUX, délégation est donnée à **Madame Aurore MAUBOUSSIN**, technicienne hospitalière, en charge des équipes de l'accueil/standard, des agents de prévention et de sécurité à effet de signer :

- les accusés de réception des courriers recommandés remis par le vaguemestre,
- les documents et correspondances ayant trait au fonctionnement quotidien ordinaire du ou des services auprès desquels il intervient, à l'exception des documents particulièrement sensibles ou d'une importance spécifique,

- les documents relatifs à l'organisation du travail, aux congés et autorisations d'absences des personnels placés sous son autorité,
- les assignations nominatives des personnels placés sous sa responsabilité nécessaires à la mise en œuvre des effectifs assurant le service minimum en cas de grève.

ARTICLE 3 :

Dans le cadre de la présente délégation, **Madame Aurore MAUBOUSSIN** fera précéder sa signature de la mention « pour et par délégation du directeur adjoint des Travaux et du Patrimoine ».

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera communiqué au Conseil de Surveillance.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté prendra effet à compter du 07 juillet 2025.

La Directrice

SIGNÉ

Céline LAGRAIS

Publication :

- Préfecture de la Sarthe (pour publication au recueil des actes administratifs)
- Intranet
- Annabelle ARRONDEAU
- DSI

Affichage :

- Bâtiment administration 2 (Direction des ressources humaines)
- Bâtiment administration 1 (Direction générale et admissions)

Destinataires :

- Tous agents nouvellement cités (pour mise en œuvre)
- Trésorier (pour information)
- Dossier administratif individuel des agents nouvellement cités
- Direction générale
- Direction des affaires financières et de la contractualisation
- Direction des ressources humaines

Préfecture de la Sarthe

72-2025-07-09-00027

Arrêté modificatif portant nomination des
membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales
dans les communes du département.



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de
la légalité**

Le Mans, le 9 juillet 2025

Bureau de la réglementation
générale et des élections

**Arrêté modificatif portant nomination des
membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales
dans les communes du département.**

LE PRÉFET DE LA SARTHE
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU le décret du 12 juin 2025 nommant Monsieur Sébastien JALLET préfet de la Sarthe ;

Vu le décret du 10 juillet 2024 nommant Madame Christine TORRES secrétaire générale de la
préfecture de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DCPPAT 2025-0216 du 30 juin 2025 portant délégation de signature à
Madame Christine TORRES, secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe ;

Vu l'ordonnance du 14 novembre 2023 du président du tribunal judiciaire de Le Mans ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 mai 2024 modifiant l'arrêté du 29 novembre 2023 portant nomination
des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les
communes du département ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2024 de création de la commune nouvelle de Laigné-Saint-
Gervais ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2024 de création de la commune nouvelle de Val-de-la-
Hune ;

Considérant les propositions des communes de Saint-Cosmes-en-Vairais, Laigné-Saint-Gervais, Val-
de-la Hune, Vibraye;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

A R R Ê T E

Place Aristide Briand
72041 LE MANS Cédex 9
Préfecture : 02 85 32 72 72
Mél : pref-mail@sarthe.gouv.fr

1/2

Article 1 : La liste des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales est modifiée conformément aux tableaux annexés au présent arrêté.

Article 2 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral modificatif du 15 mai 2024.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Pour le Préfet et par délégation,
La secrétaire générale,

Signé

Chrsitine TORRES

COMMUNES NOUVELLES (5 membres)

Code INSEE	Commune	Canton	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
72025	Bazouges-Cré-Sur-Loir	La Flèche	ROGER Patrice FAUVEAU Jérôme REMARS Sophie	HOTONNIER Michelle DALAINE Ludovic	
72137	Villeneuve-en-Perseigne	Mamers	ANFRAY Liliane BISSON Nadine CAMUS Christian	BELLIDO Arnaud MAINGUY Vanessa	
72176	Le Lude	Le Lude	CORBEAU Alexandra LE GALLET Jean TRICOT Jean-Paul Suppléants : BEN KACHOUT Mahmoud HÉRIN Anaïs	BOUTELOUP Annie FRIZON Roland	
72189	Marolles-les-Braults	Mamers	GAGNOT Philippe CECCANTI Jean-Louis BOULAY Patrick <u>Suppléants :</u> GALLET Alain TISON Bruno FOULARD Catherine	COSME Annie MALASSIGNÉ Martine <u>Suppléants :</u> DEROYE Christelle GOUSSÉ Christophe	

Annexe à l'arrêté préfectoral modificatif du 9 juillet 2025

COMMUNES NOUVELLES (3 membres)

Code INSEE	Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué du Préfet	Délégué du Tribunal judiciaire
72023	Ballon-Saint-Mars	Bonnétable	HABERT Pascal Suppléante : ROUSTEL Roselyne	BOULVERT Patrick Suppléant : HUET Gérard	ALLICHON Jean-Louis Suppléante : BUCHOT Thérèse
72071	Montval-sur-Loir	Château-du-Loir	HUGER Pierre Suppléant : CHARBONNEAU Claude	BOUCHER Jean-Pierre Suppléante: BLANCHARD Martine	LE GUYADER Françoise Suppléant : VERRIER Alain
72080	Cherré-Au	La Ferté-Bernard	CIROUX Jean-Luc Suppléante : LEVASSEUR Brigitte	DIVARET Michel Suppléant : GAY Jean-Claude	LE GOSLES Gilbert Suppléante : LEVASSEUR Lucette
72128	Val-d'Etangson	Saint-Calais	BARBU Didier Suppléant : MOREL Guy	LANDRÉ Daniel Suppléant : GRANGER Didier	POIGNANT Jocelyne Suppléante : REMY Françoise
72138	Fresnay-sur-Sarthe	Sillé-le-Guillaume	ADAM Marie-Christine Suppléant : COURNÉ Alain	CHAUDEMANCE Jean-Marie Suppléant : TRIPIER Michel	BRUNET Daniel Suppléante : GERVAIS Gaëlle
72219	Bernay Neuvy en Champagne	Loué	LAVANIER Stéphanie Suppléante : PASSELANDE Angélique	MÉZIERE Paul Suppléants : HAMELIN Maurice RENOU Marylène	GARREAU Didier Suppléants : LEMOUCHE Claude SIMON Valérie
72262	Loir-en-Vallée	Château-du-Loir	BUSSON Marinette Suppléant : LOYAU Jacky	MATRAT Annie Suppléants : POHU Alain LEDRU Marie-Françoise	SALMON Alain Suppléants : GUILLONNEAU Michel MOIREAU Solange
72308	Saint-Paterne-Le-Chevain	Mamers	DE BALGION DE LA DUFFERIE Gilles	GOASDOUE Brigitte Suppléantes : DELAFOSSE Ghislaine LEROY Viviane	RIOULT Martine Suppléants : LE BRIS Pierre ROUSSEL Alain
72363	Tuffé-Val-de-la-Chéronne	La Ferté-Bernard	ANDRIEUX Dominique Suppléant : LEMAY Claude	LEDRU Rolande Suppléante : CHARTIER Sylvie	LIGOT Pierre Suppléante : NEON Marie-Thérèse
72155	Laiglé-Saint-Gervais	Ecammou	BOURGE Jean-Yves	FOUQUERAY Jean-Paul	HUREAU Noïcole

COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS (3 membres)

Code INSEE	Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué du Préfet	Délégué du Tribunal judiciaire
72002	Aillières-Beauvoir	Mamers	CAILLAUX Maxime Suppléant : D'AILLIERES François-Xavier	ADAM Hugues Suppléant : BOUTTIER Georges	BRISEBARRE Daniel Suppléant : CHARRIE Renaud
72004	Amné	Loué	DUFOUR Anthony Suppléant : HERVÉ Eric	BOMER Michel Suppléant : LEBOUCHER Patrick	LEGEAY Ylix Suppléant : LEBOUCHER Dominique
72005	Ancinnes	Sillé-le-Guillaume	COLLET Olivier	POTTIER Jean-Yves	TRIBOUDEAU Chantal
72007	Ardenay-sur-Merize	Savigné-l'Évêque	PREVEAU Christel Suppléante : BARBÉ Cécile	ARRAULT Marie-Françoise Suppléant : DAVOINE Gérard	MONTAVON Patrice Suppléant : ARRAULT Michel
72009	Arthezé	La Flèche	RECHER Eric Suppléante : JALLU Séverine	LEJEUNE Murielle Suppléant : MAILLET Pascal	HUREL Claude Suppléant : FERRAND Louis
72010	Asnières-sur-vègre	Sablé-sur-Sarthe	MOLINE Cécile Suppléant : DAVIERE Vincent	LESAGE Frédéric Suppléant : LANCELEUR Dominique	BOUVET Sonia Suppléant : CHAPON Ludovic
72011	Assé-le-Boisne	Sillé-le-Guillaume	DAGRON Guillaume Suppléant : GARDIE Benoît	AGIN Christophe Suppléant : POIRIER Joël	CHESNIER Annick Suppléante : DUTERTRE Annick
72012	Assé-le-Riboul	Sillé-le-Guillaume	CORBIN Mickaël Suppléant : GROSBOIS Guillaume	HABERT Philippe Suppléante : LOCHET Thérèse	BUON Raymond Suppléant : CLOUTIER Gérard
72015	Les Aulneaux	Mamers	BLANCHARD Valérie Suppléant : FRESNY Patrick	PENISSON Philippe Suppléant : BUTET Yannick	FOUSSARD Yves Suppléante : BLANCHARD Brigitte
72017	Auvers-sous-Montfaucon	Loué	NOIR Mireille Suppléant : CAMPMAS Thierry	HOUILLOT Michel Suppléant : NOIR Dominique	GIRARD Franck Suppléante : FOUGERAY Cindy
72018	Avesnes-en-Saosnois	Mamers	YVON Michèle Suppléante : MILCENT Marion	PICHERIT Marion	MILCENT Paquita
72019	A vessé	Loué	POUPIN Julie Suppléante : LEBANNIER Pauline	RIEUCROS Martine Suppléante : CRIÉ Odile	JOUANNIC Anne-Sophie
72020	Avezé	La Ferté-Bernard	COPLEUTRE Christelle Suppléante : VAN SCHAİK Claire	PICAULT Claudine Suppléante : ROUYER Geneviève	JEANNE Jean-Pierre Suppléante : CHERRÉ Evelyne
72021	Avoise	Sablé-sur-Sarthe	DROUIN Valérie Suppléante : GIGOMAS Jeanine	LETESSIER Michel Suppléante : LEROY Marie-Christine	RICHARD Christian Suppléant : HEURTEBISE Hervé
72027	Beaumont-sur-Dême	Château-du-Loir	DUMONTET François Suppléant : LIEVAL Catherine	DUMONTET Valérie Suppléant : ROTTIER François	BARRIER Noëlle Suppléante : ROTTIER Rita
72028	Beaumont-Pied-de-Bœuf	Château-du-Loir	CORNILLEAU Arnaud Suppléant : SALMON Philippe	COTTUN Richard Suppléant : LE GALLIC Gérard	GODAILLER Odile Suppléant : DENOUL Yves
72031	Beillé	La Ferté-Bernard	DUPRAT Jean-Christian Suppléante : CROCHARD Dolores	MARCHAIS Didier Suppléante : TORTEVOIX Marie-Claude	CHAUVIRÉ Florent Suppléant : BOYER Jean-Pierre
72032	Berfay	Saint-Calais	ROQUAIN Jean	JANVIER Jean-Michel	MONGÉ Claude
72034	Bérus	Sillé-le-Guillaume	GOUDEAU Claude Suppléante : DOUDIEUX Josiane	AMALFITANO Claudette Suppléants : ROWLAND Laurent MORINEAU Jean-Claude	CHEVALLIER Claude Suppléant : BRIERE André
72036	Béthon	Sillé-le-Guillaume	DRAULT Sébastien Suppléant : DRU Yann	DUGUÉ Sylvie	DUBRAY Odile
72037	Blèves	Mamers	FILLIEUL Jean-Claude Suppléant : AVELINE Michel	PAYEN Laure Suppléante : MICHEL Micheline	COUTARD Fabienne Suppléante : DA SILVA PEREIRA Anne-Cécile
72038	Boëssé-le-Sec	La Ferté-Bernard	GILBERT Sue Helen Suppléant : AUBERT Claudine	CHARTIER Bernard Suppléante : GARNIER Micheline	LECOMTE Daniel Suppléant : DUBRAY Gérard
72040	La Bosse	La Ferté-Bernard	ESNAULT Olivier Suppléante : BECUWE Lucie	LANGE Francette Suppléant : LEDAUPHIN Cyrille	JAOUEN Frédérique Suppléant : EVRARD Philippe
72041	Bouër	La Ferté-Bernard	LALAIRE Roland Suppléante : VENDÔME Jeannine	COIFFARD Béatrice	GAUTIER Michèle
72043	Bourg-le-Roi	Sillé-le-Guillaume	CHAUVEL Michèle Suppléante : CAUCHARD Delphine	BEAUDOIN Evelyne Suppléant : PICHARD Jean-Michel	FLECHARD Daniel Suppléante : LIGER Catherine

Code INSEE	Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué du Préfet	Délégué du Tribunal judiciaire
72044	Bousse	La Flèche	BACHELOT Armand Suppléant : LEVALET Didier	MARTIN Danielle	BEZARD Sylvain
72045	Brains-sur-Gée	Loué	MARTIN Romuald Suppléant : COUBARD Anthony	RENAUDIN Bernard Suppléant : NAVEAU Serge	AUBRY Georges Suppléant : LOTTIN Michel
72048	Briosne-les-Sables	Bonnétable	LÉPINE Brigitte Suppléante : GROUAS Nathalie	ROUAULT Patrick Suppléant : COLOMBE Samuel	MILLOIS Antony
72049	La Bruère-sur-Loir	Le Lude	BARBANÇON Antje Suppléant : CUASNET Ludwig	CHANTEPIE Françoise Suppléants : LE GREL Eric ALLANOU Mireille	GUILBERT Eric Suppléantes : PINEAU Annie LOISELEUR Lydie
72052	Chahaignes	Château-du-Loir	GADOIS Aurore Suppléant : BUSSON David	PASQUIER Bernard	QUESTE Alain
72057	Champrond	Saint-Calais	LUQUET Sylvie Suppléant : FOURNIER Benoît	RICHARD Jean-Paul Suppléante : GAUTIER Edwige	BOURDAIN Philippe Suppléante : VIRLOUVET Annick
72059	Chantenay-Villedieu	Loué	LEGUY Antoine	CHANAL Christian Suppléantes : HEURTEBIZE Maryse UZU Chantal	ARRAULT Claudine Suppléantes : BAUCHET Elisabeth HORPIN Sylvie
72060	La Chapelle-aux-Choux	Le Lude	CHOPARD Marie-Laure Suppléant : FOUSSARD Eliane	POUPÉE Janick Suppléante : MORTREAU Maryline	BOURGE Anne-Marie Suppléant : PROUST Jean-Louis
72062	La Chapelle du Bois	La Ferté-Bernard	BRETON Patricia Suppléant : FAYOLLE Stéphane	CLOTEAU Thomas Suppléants : NEVEU Magali GRIGNÉ Philippe	BULOT Claude Suppléant : CHOMARD Maurice
72064	La Chapelle-Huon	Saint-Calais	GUERINEAU Sylvie Suppléant : BRANJONNEAU Thierry	BONNEFOY Bernard Suppléant : BELLANGER Joceline	MEINSER Marie-Jeane Suppléant : TASSIN Jean-François
72066	La Chapelle-Saint-Fray	Loué	CHAUDET Bertrand Suppléant : DUGUÉ Adrien	JARNOUEN de VILLARTAY Gaëtan Suppléants : GONNIN André TAUPIN Nadine	FÉVRIER Jean-Claude Suppléants : ERNAULT Claude COULÉE Jean-Michel
72067	La Chapelle-Saint-Rémy	La Ferté-Bernard	SOUVRAY Jérôme Suppléant : MORING Pierre	CABARET Patrice Suppléant : MARAIS Claude	MONCHATRE Daniel Suppléante : ROMAGNE Liliane
72070	Chassillé	Loué	TISON Laurent Suppléante : BOTEL Amélie	DELHOMMOIS Bruno Suppléant : VOYDIE Dominique	PIOGER Yolande Suppléant : GRUDÉ Camille
72072	Château-l'Hermitage	Le Lude	MIZRAHI Christiane Suppléant : SANSON Olivier	DEFAY Michel	LOISEAU Maximilienne
72074	Chemiré-en-Charnie	Loué	PADOIS Nicolas Suppléante : MOLARD Anne	PANCHER Michel Suppléant : BRIFFAULT Rolland	BEAUTEMPS Catherine Suppléante : SABRAS BASECQ Elisabeth
72075	Chemiré-le-Gaudin	La Suze-sur-Sarthe	Titulaire : LEFEUVRE Armand Suppléant : PROVOTS Sylvia	LEFEUVRE François-Xavier	SALINAS Françoise
72076	Chenay	Mamers	Christine VAUGEUIS Suppléante : VIDIE Marina	LANDAIS Claudine	CHANTEPIE Claude
72077	Chenu	Le Lude	PORCHERON Fabrice Suppléante : CHAPIN Graziella	MÉNARD Daniel Suppléante : AUBIN Jacqueline	GUILIER Didier Suppléant : GONNIN Christophe
72078	Chérancé	Sillé-le-Guillaume	LORIN Yves Suppléant : LAMBERT Yohann	COLLIN Chantal Suppléantes : VINETTE Sylvie JOUATEL Catherine	DURAND Marie-Claire Suppléante : PIOGER Sylvie
72079	Cherisay	Sillé-le-Guillaume	ROBLIN Véronique Suppléante : HÉBERT Stéphanie	GAGNEUX Jean Suppléante : LÉVEILLÉ Anne	GAILLARD Samuel Suppléante : FOUCHARD Yolande
72083	Chevillé	Loué	NOURY Jean-Michel Suppléant : BOUCHARD Dominique	DELHOMMOIS Daniel Suppléants : BIGNON Annie TIRATAY Jean-Pierre	MOULIN Christine Suppléants : CHEVALIER Bernard BERNARD Wilfried
72085	Cogners	Saint-Calais	GALPIN Daniel Suppléant : HALLIER Francis	AUVRAY Mickaël Suppléants : CARRE Chantal HUGER Mickaël	POTTIER Christelle Suppléant : DAGUENET Claude
72086	Commerveil	Mamers	CHEVALIER Guillaume Suppléant : ROYER Anthony	HUET Ginette Suppléant : CHANCLOU Francis	FILOCHE Maryvonne Suppléante : CHEVALIER Elise
72087	Conflans-sur-Anille	Saint-Calais	LECOMTE Yves Suppléant : MEUNIER Anthony	GONSARD Françoise Suppléant : CHEREAU Joël	GAUTIER William Suppléant : GRIGNON Didier
72088	Congé-sur-Orne	Mamers	CHOPLAIN Catherine Suppléant : POTTIER Berangère	PLECIS Marinette Suppléant : SURMONT Michel	GOHIER Jocelyne Suppléant : AMBROIS Didier
72091	Contilly	Mamers	ESNAULT Didier Suppléant : BREUX Stéphane	CARCA Catherine Suppléant : HERVE Pascal	COTINET Michel Suppléant : DU PUY Benoît
72093	Cormes	La Ferté-Bernard	BERRIGUIOT Pierrick Suppléant : GERVAIS Michel	BLANCHETIERE René Suppléante : ERHART Janine	OZANGE Pierre Suppléant : CHEVALIER Christian

Code INSEE	Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué du Préfet	Délégué du Tribunal judiciaire
72094	Coudrecieux	Saint-Calais	HAMELIN Fabrice Suppléant : PAINEAU Stéphane	PLOUZE Martine Suppléante : PAINEAU Harmonie	BOSNYAK Marie-Claire Suppléante : ROUAULT Martine
72098	Coulongé	Le Lude	LAMOUREUX Jocelyne Suppléant : DUFFOUR Hubert	GAUDIN Didier Suppléante : SENATORE Annie	LONGUEMARE Michel Suppléante : LERAY Josette
72099	Courceboeuf	Bonnétable	VAUGARNY Pierre Suppléant : OUDIN Anthony	LAUZANNE Daniel Suppléante : GARREAU Nicole	JARDIN Monique Suppléante : ALIX Thérèse
72100	Courcelles-la-Forêt	La Flèche	BRICHET Vincent Suppléant : REBOUILLEAU François	GUICHARD Jany Suppléante : SAINT RAYMOND Marie-Noëlle	CAHOREAU Loïc Suppléant : MAUDOUX Jean-Luc
72101	Courcemont	Bonnétable	GYPTEAU Francis Suppléant : BOUVET Stéphane	KERVINIO Michel Suppléants : CHAUDRON Dominique PETIT Ghislaine	ORRIOLS Daniel Suppléants : MÈCHE Patricia CHOPLIN Michèle
72102	Courcival	Bonnétable	LECHÂBLE Céline Suppléant : BEURAIN Didier	GILLES Francine Suppléante : DE TAFFANEL DE LA JONQUIÈRE Marie-Laure	ETCHEBEST Joseph Suppléant : AUVRAY Dominique
72103	Courdemanche	Château-du-Loir	PAVARD Claude Suppléant : PAYEN Louison	PROVOST Franck	CRINIÈRE Erick
72104	Courgains	Mamers	LEBOUL Christian Suppléant : BOURREAU Marie	GRENET Albert Suppléant : VADÉ Françoise	LINTILHAC Christine Suppléant : LÉCUREUR Sylvie
72105	Courgenard	Saint-Calais	DUPONT Laure Suppléante : BRILLANT Séverine	MAUTÉ Chantal Suppléant : LETOURNEUR Prosper	ROSSIGNOL Caroline Suppléant : BEZAULT Michel
72106	Courtiliers	Sablé-sur-Sarthe	FOUILLEUL Noël Suppléante : BREVET Alexandra	REIZO Danièle Suppléante : FOREST Christine	COTTEREAU Corinne
72107	Crannes-en-Champagne	Loué	ANNE Marie-Christine Suppléante : LEBLÉ Karine	GUILLERET Marie-Françoise Suppléant : MÉNARD Jean	DALIBARD Pierre Suppléante : LELIEVRE Marie-Rose
72109	Crissé	Sillé-le-Guillaume	BLANCHE Claudine Suppléant : BRISEBOURG Christophe	LECESVE Maurice Suppléante : DELPERIE Florence	BOULLIER Nicole Suppléante : HERVE Catherine
72111	Cures	Loué	LE TURQUAIS Denis Suppléante : DUFRESNE Emmanuelle	MARTIN Christiane Suppléante : FLOQUET Myriam	TAILLARD Céline Suppléante : PEAN-BUSSON Pierrette
72112	Dangeul	Mamers	MALLET Ludovic Suppléante : BLANCHET Michèle	BRETTE Patrice Suppléant : RICORDEAU Loïc	COUTELLE Sylvie Suppléant : HARDOUIN Luc
72113	Degré	Loué	DE MEIRE Olivia Suppléante : CHANDAVOINE Aurélie	LANGVIN Patrick Suppléants : SOREAU Jean-Jacques BLANCHARD Françoise	COULON Paul Suppléantes : BLOT Pierrette SEGUEIN Emmanuelle
72114	Dehault	La Ferté-Bernard	RICHARD Philippe Suppléant : ROYEAU Freddy	GOMMARD Sonia Suppléant : BOURLIER Maurice	BARANGER Mauricette Suppléant : MORINEAU Patrice
72115	Dissay-sous-Courcillon	Château-du-Loir	METIVIER Thierry Suppléant : CHALUMEAU Joël	ROGER Didier Suppléante : FRANÇOIS Danielle	MANCEAU Yves Suppléant : BRAULT Michel
72120	Doucelles	Sillé-le-Guillaume	BARON Christèle Suppléant : LIDON Jean-Michel	BAZANTAY Caroline Suppléante : TRIFAULT Sylvie	BESNARD Liliane Suppléante : LENOIR Audrey
72121	Douillet-le-Joly	Sillé-le-Guillaume	LEFEVRE Carole Suppléant : HÉBERT Claude	RONDEAU Michel Suppléante : JACQUETTE Pierrette	DANIELOU Vanessa Suppléante : BRIDEL Nadine
72123	Dureil	Sablé-sur-Sarthe	MIGNON Pascal Suppléant : KUHN Pierre	SAVEAU Eric Suppléante : KUHN Bénédicte	GUILVARD Jérôme Suppléante : ANDRÉ Marie
72125	Ecorpain	Saint-Calais	JODEAU Jean-Marie Suppléant : LE HENAFF Charly	RENOISÉ Guy Suppléante : CHÉRAMY Chantal	GAUDIN Jean-Michel Suppléante : JODEAU Sandra
72126	Epineu-le-Chevreuil	Loué	BESNARD Jean-Claude Suppléante : SILVERE Christine	ROUSSEAU Jean-Luc Suppléants : FRAYSSE Jean BOUDRY Perrine	VAN DER MEULEN Marc Suppléantes : FRISON Françoise PLEURDEAU Aline
72129	Fatines	Savigné-l'Évêque	ROBOAM Jérôme Suppléant : CURNÉE Nicolas	LEGOUVERNEUR Stéphane Suppléante : DUFLOS Gaëlle	BEASSE Lisbeth Suppléant : TOURNELLE Daniel
72130	Fay	Le Mans -7	CHOPLIN Jean-Yves Suppléante : D'AGOSTINI Marie-Claire	CLEQUIN Magdeleine Suppléante : COUPÉ Nadine	GUITTON Sylvie Suppléante : BRIFFAUT Joëlle
72131	Fercé-sur-Sarthe	La Suze-sur-Sarthe	GUERIN Yolande Suppléante : PAVY Jocelyne	DALIVOUS Jean-Claude Suppléante : DESPRES Maryse	URSELLA Florence Suppléant : GUILLOCHON Maurice
72134	Flée	Château du Loir	WEINEL Françoise Suppléant : GAULTIER Mathieu	BOECHIE Jean-Claude Suppléant : CORMIER Michel	RENARD Pascal Suppléant : GUILLOT Christine

Code INSEE	Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué du Préfet	Délégué du Tribunal judiciaire
72135	La Fontaine-Saint-Martin	Le Lude	GROULT Dominique Suppléante : DURAND-GASELIN Inès	DESHAYES Sarah Suppléant : LANDRIU Claude	BARBIN Frédéric Suppléante : BEAURY Marie Thérèse
72136	Fontenay-sur-Vègre	Loué	GAUTIER Gaël Suppléant : MAZURE Mathias	DOIRE Jocelyne Suppléant : FABLE Jean-François	LEJEUNE Marie-Thérèse Suppléante : TOUCHARD Sophie
72139	Fyé	Sillé-le-Guillaume	SALMON Michèle Suppléante : RAVALET Carole	RONDEAU Madeleine	BOURCIER Martine
72141	Gesnes-le-Gandelin	Sillé-le-Guillaume	FOULON Annie Suppléant : LUCAS Yves	RIVIERE Bruno Suppléante : POISSON Jacqueline	LAJOINIE Michel Suppléants : LEHUGEUR Alain LECHAT Alice
72142	Granchamp	Sillé-le-Guillaume	PATUREAU Patrick Suppléant : BARDIN Joël	FOUQUERAY Jean-Michel Suppléant : POUPARD Pascal	PITEL Danièle Suppléant : PINÇON Alexandre
72144	Greez-sur-Roc	Saint-Calais	LEROY Aurore Suppléant : SEGOUIN Christophe	LÉTANG Bernard	MERLAULT Chantal Suppléant : BURET Gérard
72145	Le Grez	Sillé-le-Guillaume	HOOGHIEMSTRA Laetitia Suppléant : HOULBERT Stéphane	NICOLAY Annie Suppléants : MEZIERES Jean-Pierre POTTIER Gabriel	FLAMENT Gérard Suppléants : LEBRETON Yves VERRIER Martine
72148	Jauzé	Bonnétable	LOUZIER Vincent	CRINIER Fabienne	DORISON Michelle
72149	Joué-en-Charnie	Loué	MORANCÉ Eric Suppléant : LANOË Romain	CORBIN Monique Suppléant : GUILLERME Jean-Claude	LEMEUNIER Bruno Suppléante : LEBRUN Marie Bernadette
72152	Juillé	Sillé-le-Guillaume	HARDOUIN Roseline Suppléante : SILLÉ Valérie	CHOTARD Eglantine Suppléante : VILLATTE Antoinette	TOUPIN Monique Suppléante : PROD'HOMME Pascale
72153	Jupilles	Château-du-Loir	BOULLET Héléne Suppléant : BERTHELOT Daniel	HENNEGRAVE Maryline Suppléantes : DUCLAUT Mélanie KERIVEL Geneviève	LEPEL-COINET Catherine Suppléant : HAUTREUX Michel
72156	Lamnay	Saint-Calais	GRIFFOUL Jacques Suppléant : CHAUVELIER Vivien	ROULLIER André Suppléants : RAVEAU Dominique CALIC Stephan	LECOMTE Guy Suppléants : TREMBLIN André BERNARD Joël
72157	Lavardin	Loué	BORDIN Pascal Suppléante : CHEVALLIER Audrey	VIDIS Roger Suppléant : CHEVEREAU Michel	CHEREAU Marie-Christine Suppléant : BERTHO Yves
72158	Lavaré	Saint-Calais	BARIAT Bruno Suppléant : LECOMTE Laurent	POLICE Colette Suppléant : CHARBONNIER Eric	FERRÉ Jean-Louis Suppléant : GUILLARD Alain
72160	Lavernat	Château-du-Loir	RICHARD Katy Suppléante : BOULIDARD Odile	JOUSSE Anne-Laure Suppléante: HAMARD Manuella	LALOS Jean-Claude Suppléante : MORANÇAIS Monique
72161	Lhomme	Château-du-Loir	FRESNEAU Catherine Suppléante : CIRET Gaëlle	BARRIER Valérie Suppléante : ADINADEN Marie	GAIGNON Monika Suppléant : GUILLON Joël
72163	Ligron	La Flèche	DAGUENET Mélanie Suppléant : BOURGEOIS David	PORTIER Nicole Suppléant : LALANDE Philippe	SUET Jean Suppléante JOUANNEAU Marie
72164	Livet en Saosnois	Sillé le Guillaume	BOURGOIN Arnaud Suppléant : DEMENOIS Céline	ROCHER Eliane Suppléante : DUPLAIX Sylvie	GESLIN Séverine Suppléant : GOSNET Didier
72166	Longnes	Loué	BESLIN Philippe Suppléante : MELOT Marie-Madeleine	PIERCON Nelly Suppléante : ADET Valérie	PINEDO Bernadette Suppléant : DESVIGNES Daniel
72167	Louailles	Sablé-sur-Sarthe	REYT Véronique Suppléante : DESNOËS Laura	SOUCHARD Béatrice Suppléante : LANGLAIS Martine	MOTTAIS Jean-Yves Suppléante : LANDRY Martine
72170	Louvigny	Mamers	DE ROFFIGNAC Jean Suppléante : LOUATRON Christine	TURC Suzanne Suppléante : LANGLET Christiane	CHAMPROUX Anne-Marie Suppléant : GERVAIS Jean-Marie
72171	Louzes	Mamers	LANGLAIS Philippe Suppléant : COLLIN Vincent	PHILPIN de PIEPAPE Jean-Charles Suppléante : SAMSON Patricia	LABELLE Philippe Suppléant : BEURIER Thierry
72174	Lucé-sous-Ballon	Mamers	LEGRAND-CHOUCAIRE Béatrice Suppléant : TESSIER Théophile	BESNARD Olivier	RUEL Valérie
72177	Maigné	Loué	HOULBERT Valentin Suppléante : PROUX Chantal	LUCAS Régis Suppléants : PREDREAU Nicole GOULET Philippe	DESPRES Maurice Suppléants : BRETON Ghislaine EMERY Gilles
72178	Maisoncelles	Saint-Calais	QUENTIN Sonia Suppléant : LECLERCQ Mathieu	BREBION Catherine Suppléante : LHERMITTE Stéphanie	DANGEUL Jacky Suppléant : COLAS Mickaël

Code INSEE	Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué du Préfet	Délégué du Tribunal judiciaire
72184	Mareil-en-Champagne	Loué	FISSON Alexandre Suppléant : DAUVEL Frédéric	MULOCHER Bernard Suppléante : MAÎTRE Marie-Chantal	BESCHER Maryvonne Suppléant : BUSSON Magali
72185	Mareil-sur-Loir	La Flèche	RICHARD Christophe Suppléant : BRALET Angélique	HOUDAYER Pierre Suppléants : DAVOINE Jacqueline IDRISSA Emmanuel	LEVEILLEAU Michel Suppléants : ORY Christophe DOHIN Jacqueline
72186	Maresché	Sillé-le-Guillaume	GAUTIER Thierry Suppléant : CORNÉE Jean-François	PAPIN Claude Suppléante : FRANÇOIS Roseline	LESSAULT William Suppléante : MOURANSON Annette
72188	Marollette	Mamers	LESAGE Marie-Hélène Suppléant : LUBIN Tony	CHARLES Jean-Marc Suppléante : PERRONNIE Josiane	CHAMPROUX Dominique Suppléant : ARPAILLANGES Bertrand
72190	Marolles-les-Saint-Calais	Saint-Calais	BEAUTRU Matthieu Suppléante : RICHARD Christine	BOULAY Nadine Suppléant : LEDRU Jean-Claude	JUMERT Jean Suppléant : TOURNEBOEUF Bernard
72192	Les Mées	Mamers	COMMUN Jacky Suppléante : COROUGE Aurélie	DESAVRIES Sonia Suppléant : PROVOST Denis	FOURNIER Jocelyne Suppléant : SCELLAND Thierry
72193	Melleray	Saint-Calais	LEDUC Marlène Suppléant : BRUNEAU Justin	RIBOT Christiane Suppléant : SORET Jean-Pierre	NOIREAU Christian Suppléante : GAUDRÉ Nicole
72194	Meurcé	Mamers	PIARD Christelle Suppléante : GALLET Fanny	TOUZARD Claudine Suppléant : FAUTRAT Matthieu	YOR Géraldine Suppléante : GUET Annabelle
72196	Mézières-sur-Ponthouin	Mamers	LE ROY Didier Suppléante : LE GROS Martine	CHABLES Daniel Suppléant : GAROIS Gilbert	PINEAU Roger Suppléante : PORTIER Véronique
72197	Mézières-sous-Lavardin	Loué	LE PALLEC Marie-Line Suppléante : ROUSSEAU Anaïs	CHANTELOUP Edouard Suppléante : DELAPLANCHE Maryline	ROZEL Guillaume Suppléante : RONDEAU Aurore
72199	Moitron-sur-Sarthe	Sillé-le-Guillaume	BLANCHARD Jacquotte Suppléant : BUAILLON Antoine	LEGRAND Noël Suppléante : FOURCROY Brigitte	RACOUA Paul Suppléante : DREANO Aurélie
72201	Moncé-en-Saosnois	Mamers	GUITTET Sébastien Suppléante : AUBERT Véronique	MOULIN Philippe Suppléants : EVRARD Christine DELORME Joël	PÉAN Danièle Suppléants : BOULAY Gaëtan BRETON Jacques
72202	Monhoudou	Mamers	DAGRON Nicole Suppléant : LECUREUR Alain	LOISEAU Herik Suppléants : CABARET Francis AMBROIS Tiphaine	ROYER Patrice Suppléants : ROYER Nicolas FABRE Cécile
72204	Montaillé	Saint-Calais	GUILLET Mickaël Suppléante : TESSIER Séverine	GEFFRAY Michel Suppléante : LHERMITTE Chantal	QUENTIN Maurice Suppléante : GASCHET Catherine
72208	Montmirail	Saint-Calais	PAUTONNIER-BAUCHET Maelle	AVIGNON Marie-Claude	BILLARD Christine
72209	Montreuil-le-Chétif	Sillé-le-Guillaume	HIRON Guillaume Suppléante : COCHET Monique	COCHET Christophe Suppléant : FOUCHET Jacques	LOUBEAU Armelle Suppléant : MENARD Claudine
72210	Montreuil-le-Henri	Château-du-Loir	TREMEAU Samuel Suppléante : DUCREUX Nathalie	COLAS Laurent	DENIS Daniel
72211	Mont-Saint-Jean	Sillé-le-Guillaume	BOISRAMÉ David Suppléant : DELCOUR Tony	BERTRAND Guy Suppléants : CORBÉ Jacques FOUQUET Maryline	ROMMÉ Anne-Marie Suppléants : LEFEVRE Marie-Thérèse PRUD'HOMME Sylvie
72212	Moulins-le-Carbonnel	Sillé-le-Guillaume	ROMAGNÉ Nathalie Suppléant : GUILMEAU Emmanuel	DUVAL Isabelle Suppléant : VÉTILLARD Claude	BESNAULT Edmond Suppléante : COUDRAY Christine
72214	Nauvay	Mamers	GARNIER Jean-Paul Suppléant : ELTER Philippe	LEROUX Christiane Suppléante : ELTER Patricia	LEROI Serge Suppléante : BELLANGER Roselyne
72216	Neuvillalais	Loué	BELLANGER Jacques Suppléante : MARTEAU Noémie	PASDOIS Marie-Madeleine Suppléant : MAIGNAN Jean-Jacques	DERMENGHEM Brigitte Suppléante : DUMANS Sandrine
72218	Neuvillette-en-Charnie	Sillé-le-Guillaume	VAN DEN BOSCH Olivier Suppléant : TRAVNIK Daniel	TANT Jean-Philippe Suppléante : DUBOIS Hélène	MONNIER Eric Suppléant : ADDE Louis
72220	Nogent-le-Bernard	Bonnétable	LECAPELAIN Géraldine Suppléant : MOULIN Ludovic	FOURMY Francis Suppléants : FORTIN Michel CHAUVEAU Philippe	BLONDEL Alain Suppléants : VACHERESSE Nadine LE BARBIER Patrice
72221	Nogent-sur-Loir	Château-du-Loir	DELANOUE Nicolas Suppléant : ROBINEAU Guy	DRONNE Christiane	BOUGER Danielle
72222	Nouvans	Mamers	MORIN Andréa	POMEL Joëlle	COULON Hugnette

Code INSEE	Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué du Préfet	Délégué du Tribunal judiciaire
72224	Nuillé-le-Jalais	Savigné-l'Évêque	BUREAU Joël Suppléant : LEROUX Loïc	BARBAULT Francis Suppléants : GASCHET Laëtitia BUREAU Michèle	CHÂTEAU Claude Suppléants : GASSIES Janvier FROGER Martial
72225	Oisseau-le-Petit	Sillé-le-Guillaume	DRANS Dominique Suppléante : CHARPENTIER Angélique	DELALANDE Alain Suppléant : CAMUS Jacques	DURAND Marc Suppléant : DENIS Marcel
72227	Panon	Mamers	VENON Christophe Suppléant : DENIAU François	FERRUEL Stéphane Suppléante : LOISEAU Christelle	ODURY Vincent Suppléant : BLEU Camille
72229	Parennes	Sillé-le-Guillaume	RENARD David Suppléante : GMATI Zina	FONTAINE Thierry Suppléants : JENNY Cyril BESLIN Valérie	CROUILLÉ Marcel Suppléants : BROSSE Danièle CHEVEREAU Emilie
72232	Notre-Dame-du-Pé	Sablé-sur-Sarthe	COURTAUGIS Chantal Suppléant : COTTEN Karine	LUSSON Monique Suppléante : CORBIN Sheila	MARAIS Jacqueline Suppléante : DAVY Jeanne-Marie
72233	Peray	Mamers	PONSINET Sylviane Suppléant : LUSSON Alain	DJEDID Pascal Suppléante : LEFOULON Virginie	BOCAGE Alain Suppléante : MARTIN Odile
72234	Pezé-le-Robert	Sillé-le-Guillaume	NAVEAU Guillaume Suppléant : GAUDEMER Vianney	COCHET Christian Suppléantes : HERVOUET Danièle JOURSAND Sylvette	GAIGNARD Claudine Suppléants : MELOT Didier LECOMPTE Patrice
72235	Piacé	Sillé-le-Guillaume	PICHON Marlène Suppléante : CHEVALLIER Arlette	LENOIR Josiane Suppléant : GOURDEAU Serge	DELPORTE Joël Suppléant : FRESNAIS Jérôme
72236	Pincé	Sablé-sur-Sarthe	CHARTIER Sylvie Suppléant : TESTIER Michel	ROSSI Marie Suppléant : PASTEAU Alain	FOUCAULT Jacques Suppléante : TAILLARD Monique
72237	Pirmil	Loué	PICARD Béatrice Suppléant : POIRIER Emmanuel	SAUTREUIL Danièle Suppléant : PLANCHENAULT Laurent	LANCEUR Arnaud Suppléant : BEGNIC Philippe
72238	Pizieux	Mamers	LAUNAY François Suppléante : BEUCHER Florence	GRAVOUILLE Philippe Suppléant : LALANDE Jean-Louis	MARTIN Patrick Suppléant : BEUCHER Jean-François
72239	Poillé-sur-Vègre	Loué	BESNARDEAU Denis Suppléante : MAISONNEUVE Marie	FOURMOND Annette Suppléant : PLANCHENAULT Laurent	POULET Nathalie Suppléante : FROISSARD Annick
72245	Préval	La Ferté-Bernard	RIANT Laurence Suppléant : VOLET Jérôme	GRAVEZ Dominique Suppléante : DEVANT Françoise	JUIGNET Guy Suppléante : GENETAY Josette
72246	Prévelles	La Ferté-Bernard	MIZGALSKA Christine Suppléant : POIRIER Stéphane	RAYER Pascal Suppléants : VALLIENNE Claude YVON Bruno	RENOU Mathieu Suppléants : BOURGINE Georges LAGUILLAUMIE Claude
72248	Pruillé-l'Eguillé	Château-du-Loir	DETURCK Anthony Suppléant : POUPION Julien	CLAUDE Christian Suppléante : DJABALI Géraldine	VALLIENNE Régis Suppléante : LONGERAY Angéla
72249	La Quinte	Loué	LEBRETON Guy Suppléant : BOUTET Sébastien	BOUTTIER Valérie Suppléant : OGNARD Daniel	MOUTON Didier
72250	Rahay	Saint-Calais	PEAN Dolorès Suppléant : LAUNAY Daniel	MEUNIER Jean Suppléant : GUYARD Serge	PASQUIER Serge Suppléant : MERCIER Yves-Antoine
72251	René	Mamers	LEROUX Stéphanie Suppléant : LECROC Nicolas	LEGRET Gérard Suppléant : BERNIER Nathalie	ANQUETIL Annick Suppléante : LEBRETON Dominique
72254	Rouessé-Fontaine	Sillé-le-Guillaume	TRONCHET Damien Suppléant : MOISY Dominique	PERRONNE Annick Suppléante : DE LA BARRE DE NANTEUIL Dominique	DALLET René Suppléant : COEURET Jérôme
72255	Rouessé-Vassé	Sillé-le-Guillaume	HATÉ Benoît	PARÉ Nadia	PEAN Jocelyn
72256	Rouez	Sillé-le-Guillaume	GENDRON Philippe Suppléant : BLOSSIER Jean-Bernard	JOUANNAULT Benoît Suppléante : BOUVET Eliane	DESGROUAS Roger Suppléant : CHAUMONT Gérard
72259	Rouperroux-le-Coquet	Bonnétable	BACLE Isabelle Suppléant : HERSANT Eric	LANDREIN Cédric Suppléantes : GUILLOUX Monique BULOT Françoise	JOLY Bernard Suppléants : GUILLET Michel HERSANT Odile
72261	Ruillé-en-Champagne	Loué	FOLLENFANT Julien Suppléante : BRUNEAU Yvette	BRASSEUL Pauline Suppléante : BERTHELOT Ingrid	LEBALLEUR Etienne Suppléante : DENIS Emmanuelle
72265	Saint-Aignan	Mamers	BRETON Johann	MORICEAU Patrick	BRARD Marie-Thérèse
72266	Saint-Aubin-de-Locquenay	Sillé-le-Guillaume	CONTE Sonia Suppléant : VINETTE Maurice	DEZALAY Michel Suppléant : HONORÉ Claude	DELAIS Gilbert Suppléante : CHAPELIER Liliiane

Code INSEE	Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué du Préfet	Délégué du Tribunal judiciaire
72267	Saint-Aubin-des-Coudrais	La Ferté-Bernard	MAHUET Alain Suppléante : LAIR Evelyne	PISSOT Didier Suppléante : CHOPLIN Martine	SZYMANEK Jacqueline Suppléante : CARRÉ Marie-Claude
72268	Saint-Biez-en-Belin	Ecommoy	HERSANT Cindy Suppléant : ROUSIERE Fabrice	DABOUINEAU Michel Suppléante : BIZERAY Odile	GUYOT Yveline Suppléant : COUTABLE Marc
72270	Saint-Calez-en-Saosnois	Mamers	DISZTL Thomas Suppléant : LABELLE Grégory	RENAUD Monique Suppléant : MARTEL Jean-Noël	HEDEF Fayçal-Bey Suppléant : VALLÉE Jean-Claude
72271	Saint-Célerin	Savigné-l'Évêque	BOURLIER Ana Paula Suppléant : FLEURY Urielle	RENOULT Samuel Suppléante : HAMELIN Anne	POTÉ Florian Suppléant : LAMBERT Jacky
72272	Sainte-Cérotte	Saint-Calais	NASLÉ Jérôme Suppléant : TOURNEBOEUF Thierry	DAGUENET Philippe Suppléantes : GUILLOCHON Francine BOULAY Stéphanie	COUARDE Gérard Suppléants : RENVOISE René FLOT Béatrice
72273	Saint-Christophe-du-Jambet	Sillé-le-Guillaume	LOYER Jessy Suppléant : BOUGAIN Angélique	COLLET Maurice Suppléants : MACÉ Chantal JOURGETOUX Aurélien	PAGES Michel Suppléants : GOURMELON Yann MORIEZ Sabrina
72274	Saint-Christophe-en-Champagne	Loué	PATRY Dominique Suppléante : JOLY Sandra	BERNARD Daniel Suppléante : GESLIN Annie	NORET-CHEVALIER Odette Suppléante : GUILLAUME Claudine
72277	Saint-Denis-des-Coudrais	La Ferté-Bernard	RENÉ Fabien Suppléant : LAUNAY Frédéric	PETIT Vincent Suppléant : HERMELINE Julien	HUMEAU Emmanuel Suppléant : LOISON Didier
72278	Saint-Denis-d'Orques	Loué	BOUVET Bernard Suppléant : LEJEUNE Bernard	BROSSARD Paul Suppléantes : LEGAY Odile BEAUVAIS Marie-Pierre	LELIEGE Michel Suppléants : COUASNON Josette BROSSARD Louis
72279	Saint-Georges-de-la-Couée	Château-du-Loir	CHARDON Axel Suppléante : LIARD Mathilde	MAINGUY Jean-Jacques Suppléant : BIDIÉ Christian	PAPIN Nathalie
72281	Saint-Georges-du-Rosay	Bonnétable	THIERRY Karine	ROUSSILLAT François Suppléant : HUBERT Jean-Claude	VAUCELLE Bernard Suppléant : GREMILLON Thierry
72282	Saint-Georges-le-Gaultier	Sillé-le-Guillaume	VETILLARD Jean-Claude Suppléant : CHAUMONT Jean-Michel	SOULIS Cécile Suppléant : JEANNOT Alain	BRANCHU Luc Suppléant : LEGARCON Bruno
72283	Saint-Germain-d'Arcé	Le Lude	LEPLET Marie-Claire Suppléants : GUILLE Bertrand BLOT Florence	BENOIT Jean-Paul Suppléant : RICHARD Michel	MARTINEZ Sandra Suppléante : BOULAY Martine
72286	Saint-Gervais-de-Vic	Saint-Calais	DAGUENET Stéphane Suppléant : NASLE Alexis	DENIAU Jean-Yves Suppléants : FONTENNE Fabienne BEROUARD Jean-Yves	FICHE Raymond Suppléants : MEUNIER Régis DUPAS Robert
72291	Saint-Jean-de-la-Motte	Le Lude	GEORGET Valérie Suppléant : ROUZIES Hervé	RICOLLEAU Gérard Suppléante : THOMAS Marie-Hélène	HERROUIN Benjamin Suppléant : BRIER Luc
72292	Saint-Jean-des-Echelles	Saint-Calais	EPINEAU Sandrine Suppléante : DURAND Odile	DROUIN Denis Suppléante : PATTEE Pascale	BOURLIER Hubert Suppléants : LEPARC Chantal GONSARD Harrys
72293	Saint-Jean-du-Bois	La Suze-sur-Sarthe	LELONG Claude Suppléante : RABIAN Sabrina	VANNIER Céline Suppléante : BOISARD Odile	COUPIN Jean-Pierre Suppléante : BREYARD Aline
72294	Saint-Léonard-des-Bois	Sillé-le-Guillaume	ANDORIN Jean-Luc	LEMONNIER Michel	LEBOUCHER Bernard
72295	Saint-Longis	Mamers	BEZANNIER Josseline Suppléante : MARCEL Françoise	FARCY Raymonde Suppléante : FRIARD Hélène	LETAY Jean-Jacques Suppléante : GUIBRUNET Michelle
72296	Saint-Maixent	Saint-Calais	CHARTIER Valérie Suppléante : TAFFIN Aurore	MEUNIER Marcel Suppléants : FRANCHET Didier HOUP Martine	DOLLEANS Jacky Suppléants : MILLE Christian CHEVALIER Philippe
72297	Saint-Marceau	Sillé-le-Guillaume	GERMAIN Thierry Suppléant : PINEAU Michel	HERVÉ Josiane Suppléantes : IRATZOQUY Marie-Claude GIROUX Françoise	CHARLOT Bernadette Suppléants : IRATZOQUY Pierre RABARDEAU Nadia
72302	Saint-Martin-des-Monts	La Ferté-Bernard	BARBIER Noémie Suppléant : BLOT Charles	FERRIER Annick Suppléante : JULEN Lucette	GUY Patrice Suppléant : BOULLANGER Jacques
72303	Saint-Michel-de-Chavaignes	Saint-Calais	CLEMENT-GRINIER Sonia Suppléant : POTTIER Jean-Claude	PAUMIER Gérard Suppléants : FROGER Gisèle DESHAYES Jean-Pierre	BAUSSAN Louis Suppléantes : DAVID Annette BUNEL Bernadette
72307	Saint-Ouen-en-Champagne	Loué	TROQUET Aurélie Suppléante : Rose-Marie CHAMARET	CHAMARET Gaylord Suppléant : DROUOT Didier	PARIS Kévin Suppléante : PLUMAS Laetitia
72309	Saint-Paul-le-Gaultier	Sillé-le-Guillaume	LEPELTIER Michel Suppléante : LANDAIS Nadège	DOITTEAU Michel Suppléant : CITHAREL Claude	LEGO Christophe Suppléante : PELTIER Annette

Code INSEE	Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué du Préfet	Délégué du Tribunal judiciaire
72311	Saint-Pierre-de-Chevillé	Château-du-Loir	ROBIN Wilfrid Suppléante : BONTEMPS Marie-Alix	DUPUIS Michèle Suppléante : GASIOR Monique	SALMON Robert Suppléant : CHOLLET Dominique
72312	Saint-Pierre-des-Bois	Loué	GUIMBERT Jean-Pierre Suppléant : PANCHÉ Michel	BLOSSIER Cécile Suppléantes : BEAUJOUAN Chantal LEVEAU Karine	LEVEAU Thierry Suppléantes : PATRY Laurence LE ROY Nadège
72313	Saint-Pierre-des-Ormes	Mamers	PILET Patrice Suppléante : LEMONNIER Fabienne	CHED'HOMME Bertrand Suppléant : GUÉRIN Charlie	BROSSARD Michel Suppléante : CHED'HOMME Marie-Thérèse
72314	Saint-Pierre-du-Lorouër	Château-du-Loir	GILLET Vincent Suppléant : BIGNON Philippe	PASSIN Serge Suppléant : GRUDÉ Philippe	RUMI Evelyne BOUDON Corinne
72315	Saint-Rémy-de-Sillé	Sillé-le-Guillaume	PLU Estelle Suppléant : CHARRIE Sandrine	HERVE Nathalie	DENIS Antoine
72316	Saint-Rémy-des-Monts	Mamers	JUGLET Arnaud Suppléant : VILLAIN Loïc	BARBIER Martine Suppléant : LALOI Jacky	POIRIER André Suppléante : CORBIN Elisabeth
72317	Saint-Rémy-du-Val	Mamers	HÉLIE de la HARIE Philippe Suppléant : FÉRRE Sébastien	BIGOT Didier Suppléantes : LAUNAY Isabelle HUET Thérèse	JOUSSELIN Martine Suppléantes : LAMARRE Renée GAUCHER Francine
72319	Sainte-Sabine-sur-Longève	Mamers	SÉNÉGON Sébastien	ROUZIER Annabelle	LEBRUN Alain
72321	Saint-Symphorien	Loué	PÉAN Olivier Suppléant : DUBOIS Yves-Marie	MEFFRAY Evelyne Suppléantes : TANT Marie-Christine GARREAU Jean	MÉTÉNIER Francis (prénom usuel Joël) Suppléantes : CRUARD Marie-Madeleine PICHÉ Annick
72322	Saint-Ulphace	Saint-Calais	BREPSON David Suppléante : LE MOTHEUX DU PLESSIS Véronique	PAGANONI Jean-Louis Suppléant : CHEVALIER Sammy	LAMBERT Michel Suppléante : BESNIER Stéphanie
72323	Saint-Victeur	Sillé-le-Guillaume	ROULAND Nicolas Suppléant : LELIEVRE Nicolas	GUILLOT Alain Suppléante : LELIEVRE Jacqueline	BERTHELOT Jean-Claude Suppléante : FORNEZZO Michèle
72324	Saint-Vincent-des-Prés	Mamers	BOUTON Emmanuel Suppléant : LETOURNEUX Vincent	GOSSET Gérard Suppléant : CHARBONNIER Frédéric	GAUGAIN Jacky Suppléant : SAUVAGET Gérard
72325	Saint-Vincent-du-Lorouer	Château-du-Loir	ALIX Alain Suppléant : DEBELLE Hervé	MENARD Delphine Suppléant : PODEVIN Guy	GOUCHET Jocelyne Suppléant : CRUCHET Daniel
72326	Saosnes	Mamers	MET Yves Suppléant : MARSAL Chantal	GALLOIS Nadine Suppléante : POISSON Josiane	HUET Viviane Suppléante : LORIEUX Brigitte
72327	Sarcé	Le Lude	GRIVEAU Nadine Suppléant : CARRETA José	FOUQUÉ Patrick Suppléant : BAGIAU Jean-Luc	DUPIN Amélie Suppléante : GRENIER Ingrid
72330	Savigné-sous-le-Lude	Le Lude	CERIZIER Loïc Suppléant : GALLET Béatrice	TOUILLET Joël Suppléant : PICAULT Monique	PICAULT André Suppléant : SOBAC Christian
72331	Sceaux-sur-huisne	La Ferté-Bernard	BECAUD Fanny Suppléant : PAPIN Nicolas	CRUCHET Joël Suppléants : BALL André BIGOT Jacky CAMBRAY Jean-Pierre CHAUVEAU Serge COSSONNEAU Jean-Pierre	BENOIST Monique Suppléants : LEDRU Henri MÉLIAND Daniel
72332	Ségrie	Sillé-le-Guillaume	VAILLANT André Suppléant : BRIOLAY Julien	GOUPILLE Odile Suppléants : GYPTEAU Louis DUCLOS Frédéric	LEFOL Brigitte Suppléants : GYPTEAU Sylvie MORGAND Frédérique
72333	Semur-en-Vallon	Saint-Calais	LECOMTE Sandrine Suppléant : ROULEAU Olivier	GRASTEAU Bernard Suppléant : RENOY Cyrille	BOURDAIS Christophe Suppléante : GRASTEAU Alice
72337	Sougé-le-Ganelon	Sillé-le-Guillaume	DORNEAU Jean-Marc Suppléante : BOUCHER Brigitte	DUVAL Bernard Suppléante : RABINAND Jeanne	LEBOSSÉ Jean-Claude Suppléante : ROUZIES Françoise
72338	Souillé	Bonnétable	BRASSELET Julien Suppléantes : COUTABLE Cécile POISSON Nadine	BOURILLON Jean-Pierre	MORINEAU Philippe
72339	Souigné-Flacé	La Suze-sur-Sarthe	COUTABLE Vincent Suppléant : MOUSSION Laurent	THIERRY Arnaud	BROUART Séverine Suppléant : TOUET Joël
72341	Soulitré	Savigné-l'Évêque	DESHAYES David	EMMONET Didier	DUVAL André
72342	Souigné-sur-Même	La Ferté-Bernard	RINGARD Olivier Suppléant : CHARTIER Sylvain	JOUBERT Marinette Suppléants : BLANCHARD Véronique HUBERSON Michel	HALLOIN Vincent Suppléants : JOUBERT Gérard LETURMY Lydie
72343	Souigné-sur-Sarthe	Sablé-sur-Sarthe	BOURBIER-RIBON Frédérique Suppléant : LEGUE Fabien	SERAFIN Nadège Suppléants : PELLOIN Dominique BRUNEAU Dominique	LETESSIER Jean Suppléantes : GALVIN Marie PLAT Marie-France

Code INSEE	Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué du Préfet	Délégué du Tribunal judiciaire
72345	Surfonds	Savigné-l'Évêque	VOISIN David Suppléant : VAUSSOURD Florence	VOLTZ Danielle Suppléant : METRY Elodie	HAMELIN Diane Suppléantes : MARS Bernadette TUYTTEN Florence
72347	Tassé	Loué	GUÉRIN Marie-Noëlle Suppléante : DAMOISEAUX Virginie	PASTOUREAU Louis Suppléant : BEAUFILS André	DAMOISEAU Franck Suppléant : SAUDUBRAY Serge
72348	Tassillé	Loué	BARA Nathalie Suppléant : DELEPINE Frédéric	BUZANCE Patrick Suppléante : FOLLENFANT Lydia	VAN DE BERGHE Michel Suppléante : ANDROUARD Nadine
72349	Teillé	Bonnétable	BOURILLON Isabelle Suppléante : BLANCHARD Virginie	SOUCHARD Christian	MUSSET Chantal Suppléante : YZEUX Christine
72352	Terrehault	Bonnétable	GUILLET Maxime Suppléante : AUBRY Monique	LECOURT Christian Suppléante : FONTAINE Lucie	ESNAULT Bernard Suppléante : GUILLET Clémence
72353	Théligny	La Ferté-Bernard	GORTAIS Sylvie Suppléant : ARAGON Pascal	LORIN David Suppléants : CHEVALIER Marie EVEZARD Laurent	MORIETTE Gaëlle Suppléants : BRÛLÉ Bruno BOURGERIE Christelle
72354	Thoigné	Mamers	LEGENDRE Sylvie Suppléant : LECOMTE Dominique	GAUCHER Jean-Claude Suppléante : VOVARD Dominique	LEROUX Dany Suppléant : JAUFFRION Christophe
72355	Thoiré-sous-Contensor	Sillé-le-Guillaume	FORGES Jean-Michel Suppléant : TAVARES Alain	AVELINE Caroline Suppléant : BOULAY Pierrick	CHARTIER Pauline Suppléante : MAKHLOUF Catherine
72356	Thoiré-sur-Dinan	Château-du-Loir	BOIVIN David Suppléante : PICHON-LANOISELÉE Emilie	ROGER Jean Suppléants : QUASIMODO Josiane HÉRISSON Jean-Claude	BOIVIN Yves Suppléante : LEBARBÉ Maryse
72357	Thorée-les-Pins	La Flèche	BOURGOIN Jean-Luc Suppléante : BOURDIN Patricia	CHAMPION Alain Suppléante : CHAMPION Annick	MISTOUFLET Jean-Claude Suppléant : CHEVERRY Paul
72361	Tresson	Saint-Calais	GARDES Justine Suppléant : DANGEUL Didier	COUTABLE Alain Suppléante : POTIER Maryline	CRINIÈRE Catherine Suppléant : BOUGARD Didier
72362	Le Tronchet	Sillé-le-Guillaume	DUFEU Yves Suppléante : LIGERET Ophélie	DABOUIS Jean-François Suppléant : GUILLAUME Jean- Pierre	SAUVAGE Jacques Suppléante : FORTIN Marie-Annie
72366	Valennes	Saint-Calais	VINCELIN Elisabeth Suppléante : COCHARD Nathalie	GOSNET Annick Suppléants : MINIER Gisèle QUENTIN Jacky	MERCIER Christian Suppléant : PLAIS Pascal
72367	Vallon-sur-Gée	Loué	DROUET Dominique Suppléante : SÉRAN Mélanie	ETIEMVRE Daniel Suppléant : JANVIER Jean-Luc	DROUIN Nicole Suppléant : JUSSAUME Eugène
72368	Vancé	Saint-Calais	HUREAU Michel Suppléant : KHARMOUDY Mohammed	TROTIN Maurice Suppléant : AURIAU Christian	BUISSON Eric
72369	Verneil-le-chétif	Le Lude	FRANCHET Nicole Suppléant : EL BARBRI Hugo	COLAS Jean-François Suppléante : TROTTIER Ginette	LEGRAND Didier Suppléant : LEGER Lionel
72370	Vernie	Sillé-le-Guillaume	LEBOUIL Valérie Suppléante : BERTHÉ Marie-Laure	DURAND Christiane Suppléant : BRUNEAU Alexandre	MOINET Jacqueline Suppléant : DENOS Roger
72372	Vezot	Mamers	GUYON-FRÉNHARD Marie- Michèle Suppléant : LECOURT Franck	LAMAURELLE Thomas Suppléante : BESNARD Marie	VERLEYE Vincent Suppléante : HUGUET Nelly
72374	Villaines-la-Carelle	Mamers	BESNARD Yannick Suppléant : JEROME Hubert	CAUCHOIS André Suppléant : BRUNEAU Pascal	BRIZARD Jean Suppléant : BULOT Jean-Louis
72375	Villaines-la Gonais	La Ferté-Bernard	LEPRON Agnès Suppléante : PEUGNET Pauline	PÉAN Sylvie Suppléants : CAVALIER Jean-Claude TORCHÉ Catherine	FROGER Chantale Suppléants : VADÉ Jeannette REBRASSÉ Ginette
72376	Villaines-sous-Lucé	Château-du-Loir	BOUITIER David Suppléant : VÉRITÉ Fabien	LEROUX Nicole Suppléant : LEBERT Norbert	BEAUNÉ Francine Suppléante : SURGET Christelle
72379	Viré-en-Champagne	Loué	BOULAY Marie-Ange Suppléante : FOURMONT Marie- Line	LENOBLE Marie-Christine Suppléant : BERTHÉ Dominique	BOULAY Bernard Suppléant : COLLEVILLE Jean-Pierre
72380	Vivoin	Sillé-le-Guillaume	DOGUET Mickaël Suppléant : BLANCHE Jean-Luc	CHENEAU Jean-Pierre	PLOUSE Bernard
72383	Vouvray-sur-Huisne	La Ferté-Bernard	CRUCHET Stéphane Suppléant : THOMELIN François	DUPONT Jean-Claude Suppléants : AVIGNON Aurélie GALLON Richard	SIMON Fabrice Suppléante : COMBE Sandrine

Annexe à l'arrêté préfectoral modificatif du 9 juillet 2025

COMMUNES DE 1000 HABITANTS ET PLUS COMPOSÉES SELON L'ARTICLE L. 19 VII (3 membres)

Code INSEE	Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué du Préfet	Délégué du Tribunal judiciaire
72006	Arçonnay	Mamers	BÉRARD Alain Suppléante : LE SERGENT Thérèse	VILLETTE Jean-Pierre Suppléante : PRÉATONI Laurence	LIVET Annick Suppléant : DESCURES Jacky
72008	Arnage	Le Mans-6	LUSSON Sylviane Suppléant : BRASSEUR Emmanuel	CADEAU Daniel Suppléante : MOTIN Jacqueline	CERQUEUS Pierre Suppléante : NAIL Ginette
72016	Auvers-le-Hamon	Sablé-sur-Sarthe	LEROY Fernand Suppléant : HUET Dominique	LEGAY Jean-Pierre Suppléant : GITEAU Jean-Claude	REZE Nicole Suppléant : COCURON Jean-Jacques
72026	Beaufay	Bonnéttable	GASNIER Sylviane Suppléant : PESSON dit BESSON Marie-Françoise	GUION Annette	BOUITIER Yannick
72035	Bessé-sur-Braye	Saint-Calais	CARREAU Claudie Suppléant : GILLET Danick	CHERON Ginette Suppléant : GAUBERT Alain	PAPIN Gérard Suppléant : FRANÇOIS Joël
72039	Bonnéttable	Bonnéttable	BUNAS Christophe Suppléante : LAMIER Françoise	RENVOISÉ Annick	FOULARD Sabrina
72042	Bouloire	Saint-Calais	PAINEAU Jean-Marc Suppléante : CHANTEPIE Christiane	AMESLON Bernard Suppléant : FROGER Jean-Louis	ROUSSEAU Martine Suppléant : VERRON Gérard
72046	Le Breil-sur-Merize	Savigné-l'Évêque	VÉRITÉ Mickaël Suppléante : POITOU Céline	MARCHAL Serge Suppléant : TOUCHARD André	TURPIN Patrick
72047	Brette-les-Pins	Changé	MAILLARD Loëtitia Suppléante : GODIN Odile	CORMIER François	POTTIER-POTTIER Jean-Loup
72050	Brûlon	Loué	RAUBER Ghislaine Suppléant : LEROY Patrick	RAUBER Patrick Suppléants : DROUIN Michel BAUGÉ Marlène	GAIGNARD Dominique Suppléants : HUART Michel LANGEVIN Marie-France
72056	Champfleur	Mamers	LAIGNEAU Alain Suppléante : GOYER Patricia	MORIN Serge Suppléants : BARRÉ Jean-louis FAVREAU Annick	LECHAT Fernand Suppléante : PLÉ Monique
72061	La Chapelle d'Aligné	La Flèche	PHELIPEAU Béatrice Suppléant : COLLIN Hubert	LECHAT Robert Suppléante : DESLANDES Annick	Titulaire : JARIES Marie-Paule
72065	La Chapelle Saint-Aubin	Le Mans-2	PRIGENT Jean-Pierre Suppléant : LAUNAY Martine	LE BORGNE Marcel	DROUET Claude
72073	Chaufour-Notre-Dame	Le Mans-7	TREBERT Marie-Laure Suppléant : MAHE François	SIMON Christine Suppléante : BOUGARD Maryse	MOREAU Jean-Yves Suppléante : PEROUMAL Martine
72090	Connerré	Savigné-l'Évêque	THOMELIN Daniel Suppléante : AUGER Nicole	BOBY Jean-Michel Suppléante : CHAVENEAU Ginette	RONFLÉ Didier Suppléante : POLLET Marie-Claude
72110	Crosnières	La Flèche	BENOIST Marie Suppléant : DAILLIERES Stéphane	COLAS Eliane Suppléant : LEGENDRE Olivier	DOITEAU Michel Suppléante : CORBEAU Laure
72119	Domfront-en-Champagne	Loué	GIRAULT Anne Suppléante : MALHERBE Maryse	MUSSARD Michèle Suppléante : DESLIS Renée	DENIS Antoine Suppléant : MUSSARD Daniel
72122	Duneau	La Ferté-Bernard	MARY Annie Suppléant : GANDON Jérôme	DUPONT Aline Suppléante : CIRON Marie-Nelly	HATTON Jacky Suppléant : VERDIER Bernard
72127	Etival-lès-le-Mans	La Suze sur Sarthe	DELANOE Jean-Luc Suppléante : LEFFRAY Catherine	GAUTIER Didier Suppléant : LARDEUX Jean- Jacques	ROHÉE Martine BROSSARD Danielle
72132	La Ferté-Bernard	La Ferté-Bernard	GUESNÉ Gérard Suppléant : THOMAS Gaëtan	THOREAU Jean Suppléant : FLECHARD Bruno	CAMARET Michel Suppléant : GUEDET Daniel
72133	Fillé	La Suze-sur-Sarthe	BACHELOT Bruno	GOUET Thérèse	GUEHERY Alain

Code INSEE	Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué du Préfet	Délégué du Tribunal judiciaire
72147	La Guierche	Bonnétable	GUY Michel Suppléante : BOURASSEAU Laure	WODYNSKI Sonia Suppléant : HAUTREUX Jacques	HERVE Carole Suppléant : FRESNEAU Jean-Louis
72151	Juigné-sur-Sarthe	Sablé-sur-Sarthe	GUERINEAU Claire	LESAGE Yvette	BASILE Laurent
72165	Lombron	Savigné-l'Évêque	ROUSSELOT Pierre Suppléante : BARBIER Catherine	BONTEMPS Sylvie Suppléant : ESNAULT Alain	POUILLET Jean-Claude
72169	Louplande	La Suze-sur-Sarthe	LEVEILLÉ Eliane Suppléant : PELTIOT Gaël	PIPET Marie-Christine Suppléant : GAUDIN Gérard	LECHENE-PAPILLON Alain Suppléant : OGER Alain
72175	Luché-Pringé	Le Lude	LAMY Nadine Suppléant : GUYARD Gilles	BROSSARD Bernadette Suppléant : PAU Richard	TAILLEBOIS Bernard Suppléante : Mme BOUJEANT Sylvie
72180	Mamers	Mamers	SEILLE Bernard	DAGOREAU Michèle	EDET Patricia
72182	Mansigné	Le Lude	EHERMANN Céline Suppléant : BIGOT Frédéric	MISTOUFLET Claudine	DAVID Odia Suppléante : BONHOMMET Françoise
72183	Marçon	Château-du-Loir	TROTIN Patricia Suppléant : BINARD Lydie	GUILIER Bernard Suppléant : FRESNEAU François	COTIGNY Evelynne Suppléant : VALLIENNE Thierry
72187	Marigné Laillé	Ecommoy	PROVOST Kévin Suppléante : KRAWIEC Josiane	PAPIN Claudine Suppléante : FREULON Sylviane	DUMOULIN Roland Suppléante : COVEMAERKER Catherine
72195	Mézeray	La Suze-sur-Sarthe	LOISEAU Karine Suppléante : MALATERRE Sandrine	BACOU Frédéric Suppléant : GOURDIN Bernard	BAZILLON Catherine Suppléante : FRANJOUX Cécile
72198	La Milesse	Le Mans-2	SALÉ Maud Suppléante : PLOT Anne	TROCHERIE Gérard Suppléante : PEARD Maryvonne	BONTEMPS Joël Suppléante : CHAUEMANCHE Marie-Hélène
72205	Montbizot	Bonnétable	EVARD Caroline Suppléant : MAREAU Richard	CHANTELOUP Roger Suppléant : MAREAU Françoise	PICHON Jocelyne Suppléant : BOURBON Jacques
72213	Mulsanne	Ecommoy	ROUSSEAU Patrick	LAIGNEL Jean-Yves	OLIVIER Joël
72215	Neufchâtel-en-Saosnois	Mamers	LECONTE Béatrice Suppléante : LE LAIN Michèle	GOYER Francis Suppléant : BUCAILLE Olivier	LACROIX Marie-Line Suppléant : LEGERARD Fernand
72217	Neuville-sur-Sarthe	Bonnétable	HAMELIN Samuel Suppléante : CAPLAIN Catherine	LAURENT Jean-Claude Suppléant : PELLIER Denis	BOUSSION Claudette Suppléante : CHEDANE Catherine
72223	Noyen-sur-Sarthe	Loué	SAUDUBRAY Régis Suppléant : GILLES Christian	LANCELEUR Alain Suppléantes : FONTAINE Christiane MARTIN Pascale	GAUTIER Henri Suppléantes : PICARD Nadine POTTIER-POTTIER Josiane
72226	Oizé	Le Lude	PLESSIS Josiane Suppléant : FERRÉ Emmanuel	PAULOUIN Denis	PLESSIS Alain
72228	Parcé-sur-Sarthe	Sablé-sur-Sarthe	LEBATTEUX Pascal	VAN EEKERT Charlotte	VAUDRY Didier
72231	Parigné-l'Évêque	Changé	PAQUIER Monique Suppléant : PAVARD Joël	NOTREAMI Sylviane Suppléant : LUTELLIER René	CHARDON Jacques Suppléant : FROGER Daniel
72243	Pontvallain	Le Lude	FILLEUL Dominique Suppléante : LENÈGRE Sylvie	BOUCHERIE Véronique Suppléante : FOUCAULT Marie-Jeanne	POUPON Joël Suppléante : GASSE Pascaline
72244	Précigné	Sablé-sur-Sarthe	VEILLARD Anthony	CHEHERE Jean	THEBERGE Christian
72247	Pruillé-le-Chétif	Le Mans -7	GROS Jean-Michel Suppléant : MOUTON Daniel	DUGUÉ Jacques Suppléante : VANNIER Catherine	TESSIER Annick Suppléant : MOULAY Alain

Code INSEE	Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué du Préfet	Délégué du Tribunal judiciaire
72252	Requeil	La Flèche	HERISSE Danielle Suppléant : LANOS Jean-Luc	GUENAU Michel Suppléant : BROCHARD Thierry	BAUVAIS Serge Suppléant : MILON Jean-Claude
72253	Roëzé-sur-Sarthe	La Suze-sur-Sarthe	LEROUX Martine Suppléant : HUBERT Pierre	LALANDE Sylvie Suppléants : ROY Yves	EBOULEAU André Suppléante : BRION Colette
72257	Rouillon	Le Mans-1	GUIMIER Claude Suppléante : LALANDE Chantal	BOURDAIS Michel Suppléant : LECAMUS Jean-Louis	DESBOURDES Claudine Suppléante : FERRAND Marie-Claude
72275	Saint-Corneille	Savigné-l'Évêque	EVRAUD Martine Suppléante : RICHARD Annick	PEAN Jacqueline	PISSOT Jacky
72276	Saint-Cosme-en-Vairais	Mamers	PAUMIER Armelle Suppléante : TOUTAIN Séverine	GRISON Eliane Suppléante : MICHELET Ginette	BOUVET Bernard Suppléant : BRISSET Stéphane
72280	Saint-Georges-du-Bois	Le Mans-7	LANDRY Jacques Suppléant : VIRIEUX Jean-François	COTTET-BRETEAU Claude Suppléante : CATOIS Josette	ROUILLARD Edith Suppléant : CHOLEAU Roger
72289	Sainte-Jamme-sur-Sarthe	Bonnétable	ROCHER Anne-Marie Suppléante : NEVEU Annie	QUANTIN Colette Suppléant : GAC Jean-Jacques	VEAU Monique Suppléant : GIROUX Laurent
72305	Saint-Ouen-de-Mimbré	Sillé-le-Guillaume	LEMOINE Aurélie Suppléant : BRIERE Jean	PANCHER Daniel Suppléants : BINOT Jean-Pierre TOUCHARD Marie-Madeleine	HERTER Chantal Suppléants : EPINETTE André COLLET André
72306	Saint-Ouen-en-Belin	Ecommoy	GOUPY Jean-Raymond Suppléant : FONTAINE Martine	SIMON Loïc Suppléant : LIVET Claude	BULTEAU Gilles Suppléante : LABRETTE Marie
72320	Saint-Saturnin	Le Mans-2	PROUST Nicole Suppléant : RAMADE Thierry	GUITTET Georges	POULHALEC Roger
72328	Sargé-lès-le-Mans	Changé	BERGER Nicolle Suppléant : LECRENAIS Félix	BERCY Christiane Suppléant : SOCHARD Gilles	PINEL Gilles Suppléant : HUBERT Pierre
72334	Sillé-le-Guillaume	Sillé-le-Guillaume	MODAT Oliver Suppléante : LEPINAY Catherine	MAHIER Gilbert Suppléante : BEUCHER Carole	BOURNÉ Marie-Line Suppléant : COUTIN Jean-Luc
72335	Sillé-le-Philippe	Savigné-l'Évêque	BLOT Robert Suppléante : BOURGOIN Isa	PLECIS Fabien Suppléante : DROU Aurélie	BARBET Anne-Marie Suppléant : CORBION Jean-Yves
72336	Solesmes	Sablé-sur-Sarthe	LANCELEUR Daniel Suppléant : DENIAU Christophe	MARTIN Paul Suppléant : SERVER Roger	TROTTIER René Suppléant : LANDEAU Gaëtan
72340	Souigné-sous-Ballon	Bonnétable	TOUZARD Michel Suppléant : POIRIER Véronique	HARDOUIN Viviane Suppléant : DESGROUAS Jean	DUSSART Sonia Suppléante : TOULIS Annie
72346	La Suze-sur-Sarthe	La Suze-sur-Sarthe	GEORGES Jean-Claude Suppléante : SEPTSAULT Annick	NOIRAUD Françoise Suppléant : COSNARD Denis	HENNEL Jean-Luc Suppléant : THEBAULT Annie
72350	Téloché	Ecommoy	KNOSP Christian Suppléant : CHEVALIER Joël	PERRIER Jean-Michel Suppléant : ALLORY Alain	RABETTE Henri Suppléante : PERSON Jacqueline
72351	Tennie	Loué	JOLY Françoise Suppléante : CHAUMONT Sylviane	BELLANGER Jean-Louis Suppléante : PEAN Evelyne	LUCAS Jean-Yves Suppléante : FOUILLEE Jocelyne
72358	Thorigné sur Dué	Saint-Calais	GASCHE Alain Suppléant : DUPONT François	LECOSSIER Jacky Suppléants : LECOMTE Roger ALIX Martine	GODEFROY Jean-Claude Suppléants : LECOMTE Annick HUMBLLOT Séverine
72360	Trangé	Le Mans-7	DUTERTRE Gérard Suppléante : BREBION Jacqueline	SECHET Michelle	BLANCHET Clément
72373	Vibraye	Saint-Calais	GUERANT André Suppléant : RENAUDIN Jean-Yves	RICHARD Alain Suppléants : FILLETTE Lucien DENIAU Claudine	BLOT Jean-Marc Suppléant : LORY Alain

Code INSEE	Commune	Canton	Conseiller municipal	Délégué du Préfet	Délégué du Tribunal judiciaire
72377	Villaines-sous-Malicorne	La Flèche	PRECHAIS Jean-Marie Suppléant : COMPAIN Gervais	DUVAL Jean-Claude	COURANT Gérard
72385	Yvré-le-Pôlin	Le Lude	LANDAIS Michèle Suppléante : JARDIN Marinette	TOUCHET Bernard	PACAUD Sylviane

COMMUNES DE 1000 HABITANTS ET PLUS (5 membres)

Code INSEE	Commune	Canton	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
72001	Aigné	Le Mans-2	MARTIN Jocelyne SIF Annie CHAMPION Séphane	AINÉ Jean-Luc	VINETTE Fabienne
72003	Allonnes	Le Mans- 7	LAHMAR Nouredidine KANUA DIYABANZA Rémy GIFFARD Francine Suppléants : DAVID Frédéric HEMAM-DESSAM Céline TESSIER Véronique	CORDELET Gaëtan Suppléante : FRESLON Rosa-Maria	CHEVALLIER Claude
72013	Aubigné-Racan	Le Lude	LEON Brigitte LEBOUC Janick RENOU Marinette <u>Suppléants :</u> FAGAULT Pauline RAMAUGÉ Christophe GAUCHER-LOISEAU Elodie	GUERIN Françoise GUERANGER Vincent <u>Suppléante :</u> GAILLAT Mathilde	
72022	Le Bailleul	Sablé-sur-Sarthe	LABÉ Justine MORIN Francine FÉVRIER Denis	POISSON Christine FLAMENT Bernadette	
72024	La Bazoge	Bonnétable	THEBAULT Séverine ROUSSET Gérard AMESLON Estelle <u>Suppléants :</u> MESME Ludovic AUBERTIN Karine LE COSSEC Yves	ROY Jean-Paul FEAUX Michel <u>Suppléants :</u> MARCHAND Philippe MÉDAGBÉ Kelly	
72029	Beaumont-sur-Sarthe	Sillé-le-Guillaume	CARRÉ Nadège COURTOIS Géraldine LAMBERDIÈRE Gaby Suppléante : LUBIN Isabelle	OLIVIER Patrick	BYK Christian
72051	Cérans-Foulletourte	Le Lude	PASTEAU Karine DE MATOS Floriane VALLEROY Julie <u>Suppléants :</u> RAMAUGÉ Christophe GARANDEL Hervé GALBADON Manuel	LE CHAT-LEJEUNE Maïté DOLL François <u>Suppléante :</u> MÉNAGE Edith	
72053	Challes	Changé	MORTIER Loïc DUPAS Sébastien LANGIN Aline <u>Suppléants :</u> AVIGNON Jean-Louis MUSSARD Gaëlle	BORDAISEAU Olivier ALLAIN Céline	
72054	Champagné	Changé	GRASSET Gérard SIMELI Léone DUDILLIEU Nathalie <u>Suppléants :</u> VERON Christophe GUILLEMIN Nathalie	CLAVEAU-LOUVET Véronique LESAUVAGE Anne-Gaëlle <u>Suppléant :</u> SAMOYEAU Benoît	
72058	Changé	Changé	CHARLOT Hugues HAWES Sébastien PASSE Katia <u>Suppléantes :</u> LEBEAU Sonia LENOIR Monique HOPSOR-PEZARD Martine	BESOMBES Christophe HATTON Anita <u>Suppléantes :</u> BESOMBES Magali POGUENNEC Marie-Claire	

Code INSEE	Commune	Canton	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
72068	La Chartre-sur-le-Loir	Château-du-Loir	FOUSSARD Annette AUBERT Jean-Luc MOUCHARD Ghislaine	BORDIER Emilie GILLE-AYBES Marie-Dominique	
72084	Clermont-Créans	La Flèche	LUISELLI Gérard GEVRAISE Dominique PÉAN Paméla Suppléante : FAUCHEUX-BOURDON Cindy	BARS Nicolas COUBARD Edwige Suppléant : GUYARD Dimitri	
72089	Conlie	Loué	GONNET Jean-Michel CISSE Lionel TESSIER Patricia Suppléants : DERENNES Philippe GOULU Marinette ROBIDAS Arnaud	BELLESSERT Jean-Joachim BOUILLY Charlene Suppléante : POURCEAU Sophie	
72095	Coulaines	Le Mans-4	GRINDA Béatrice JOSSELINE Gérard KUNDE Kurt Suppléants : LE ROUX Dominique MÉSANGE Karine PANNIER Francine	DUCHATELET Michel GUÉDOUAR Salima	
72096	Coulans-sur-Gée	Loué	BAREAU Christiane PICAULT Isabelle RIPAULT Thérèse	BROCHARD Vincent LAMBERT Sophie	
72118	Dollon	Saint-Calais	GUILLOINEAU Pierre PIFFARD Nicole DESHAYES Micheline	BOURLIER Jean MARTEL Jean-Pierre	
72124	Ecommoy	Ecommoy	PERROTIN Jean-Marie BARBERO Cristina LE DILLY Sylvie	HALILOU Nicolas	FIEZ Muriel
72143	Le Grand-Lucé	Château-du-Loir	MARÉCHAL Claude BARRIER Alain GUET Patrick Suppléantes : ROLLAND Nelly OSTER Béatrice	LECLERC Jean-Yves AUBERT Isabelle	
72146	Guécélard	La Suze-sur-Sarthe	DE WEVER Denis DENELLE Sophie LECOMTE Jacky	HEULIN Yannick JAGUELIN Yvonnick	
72150	Joué-l'Abbé	Bonnétable	MASSON Philippe PINEAU Vincent MENAGÉ Tony	CHOPLIN Pascal REGOUIN Evelyne	
72154	La Flèche	La Flèche	GUICHON Jean-Pierre BOIGNÉ Sandrine DUBOIS-GASNOT Stéphanie Suppléant : BESNARD Olivier	MUNSCH Jean DELHOMMEAU Sylviane Suppléante : FRESNEAU Christine	
72168	Loué	Loué	MALHERBE Martine MARTIN David HOULBERT Cédric	PAINEAU Catherine PLANTAIS Gérard	
72172	Le Luart	La Ferté-Bernard	LEPROUX Jean-Luc AUBIER Didier DUNAS Sandra	LEROUX Marie-Thérèse GRIGNON Claude	
72173	Luceau	Château-du-Loir	MANCEAU Sylvie PELTIER Sylvie FISSEAU Alexa	BRUNEAU Pascal DAGUZAN Claude	
72179	Malicorne-sur-Sarthe	La Suze-sur-Sarthe	COUSIN Rémy LOURDELLE Caroline MEUNIER Virginie	LE NOË Franck BÉLANGER Ségolène	
72181	Le Mans	Le Mans-1	LAGARDE Fabienne BOMMERT-MÉNARD Ludivine CHOISNE Anne-Marie Suppléants : CHARTON Patricia	KARAMANLI Marietta RUCHAUD Olivier Suppléants : ROUSSEAU Jacqueline	

Code INSEE	Commune	Canton	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
			LAUTRU Patricia ÉDOM François	BIENCOURT Olivier	

Code INSEE	Commune	Canton	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
72191	Mayet	Le Lude	GUYET Fabienne ALLARD Cécile HOUNICHEREN Sandrine	HUBERT Yves MENAGER Julien	
72200	Moncé-en-Belin	Écommoy	DUGAST Sylvie CHAILLEUX Mélanie MAUROUARD Hélène <u>Suppléants :</u> LE BIHAN Claude LELONG Nicolas MAILLARD Emmanuel	CAZIMAJOU David BEN DRISS Mouna <u>Suppléants :</u> TESSIER Thomas LAURENCON Dominique	
72230	Parigné-le-Pôlin	La Suze-sur-Sarthe	CHEVALIER Florence MARIE Michel BONS Renée	LAFORÊT Annie JAMEUX Stéphane	
72241	Montfort-le-Gesnois	Savigné-l'Évêque	MAUCOURT Christian CHARTRAIN Annick PERDEREAU Emilie	DREUX Didier LEPROUST Milène	
72260	Ruaudin	Ecommoy	LEFFRAY Sylvie MOIREAU Annick JODEAU Dominique	GASNOT Claude BERGET Patrick	
72264	Sablé-sur-Sarthe	Sablé-sur-Sarthe	LÉTARD Blandine MOYON Magali PELTIER Stéphane Suppléants : LAUNAY Anaïs HADJI Abdelkader RICHARD Françoise	FOUILLEUX Anne-Marie Suppléante : GUIMBERT Flavie	MAREAU Rémi
72269	Saint-Calais	Saint-Calais	CHEVALIER Françoise LELONG Françoise BONNEFOY Béatrice <u>Suppléant :</u> GUIBERT Cédric	BESNARD Jean-Claude <u>Suppléant :</u> AURIAU Christophe	JANVIER Jean-Marie
72290	Saint-Jean-d'Assé	Bonnétable	HERCÉ Nelly LECOSSIER Mélanie JARDIN Christine <u>Suppléants :</u> CHOPLIN Joackim GOUBARD Jean-Michel	CANOVAS David DÉSILE Corinne	
72299	Saint-Mars-d'Outille	Changé	PLED Nicolas LALANNE Géraldine JESTIN Geneviève	PHILIPPE Stéphanie VALLAS Nordine	
72300	Saint-Mars-la-Brière	Savigné-l'Évêque	JALIER Roselyne LE GOT Jimmy DROUET Frédérique	VERNHETTES Patrice CHÂTEAU Françoise	
72310	Saint-Pavace	Bonnétable	DELAITE Stéphane TENGE Catherine MELOT Pierre <u>Suppléants :</u> DEROUET Jean-René BLONDEAU Fabien LE GRAND Jean-Yves	DELBRUEL Virginie JEGOU Fabrice <u>Suppléants :</u> BARBIER Mathieu ANQUETIL Béatrice	
72329	Savigné-l'Évêque	Savigné-l'Évêque	LE JAN Marguerite BERGER Michelle TEGEL Jeanne <u>Suppléants :</u> MENESTRIER David PAULIN Bertrand MORIN Tony	TRAVERS-CORBION Françoise BOUTTIER Jean-Claude <u>Suppléants :</u> LE CONTE Hélène RÉTIF Olivier	
72344	Spay	La Suze sur Sarthe	SIMON Stéphanie MAZÉ Pascal TORTAY Gladys	BRUNET Joëlle GALY Alain	

Code INSEE	Commune	Canton	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
72359	Torcé-en-Vallée	Savigné-l'Évêque	CHADUTEAU Michel DAVID Joël BUTET Aurélia Suppléants : LOPES Emilie LECORF Olivier	GICQUEL Yves CUISNIER Annick	
72364	Vaas	Le Lude	GOUSSIN Nadia CHAIGNEAU Emilie LE BONHOMME Alexandre Suppléante : RAGNEAU Morgane	COLAS Jean-Philippe GIROLLET Sonia	
72378	Vion	Sablé-sur-Sarthe	REGNER Chantal HUBERT Alexandre JUDALET Michel	ANGELO Benoît BESNIER Patricia	
72381	Voivres-lès-le-Mans	La Suze-sur-Sarthe	DESBOIS Lydia BARRIER Franck JODEAU-BELLOTTI Anne-Laure Suppléants : GUYON Nicole BELFORT Jérôme DEGOULET Bernard	FIMIEZ Miguel EL KRIMI Linda	
72386	Yvré-l'Évêque	Changé	BACHELEY Sylvain PLANCHETTE Angélique GUYON Jean-Philippe	JUIGNÉ Mickaël CHEVALIER Marie	

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2025
Pour la Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,

signé

Christine TORRES

Préfecture de la Sarthe

72-2025-07-15-00002

AP CSS BUTAGAZ-modificatif 1

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° DCPAT 2025-0237 du 15 juillet 2025
modifiant l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2025-0007 du 15 janvier 2025 (modificatif n° 1)

OBJET : Renouvellement des membres de la Commission de Suivi de Site (CSS) créée dans le cadre du fonctionnement du site de la société BUTAGAZ SAS situé route de Mulsanne à ARNAGE.

Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L.125-2, L.125-2-1, R.125-8-1 et suivants, D.125-29 à D.125-34 ;
- VU** le code du travail ;
- VU** le code des relations entre le public et l'administration ;
- VU** le décret n°2012-189 du 7 février 2012 modifié relatif aux commissions de suivi de site ;
- VU** l'instruction du Gouvernement du 12 septembre 2023 relative à la mise à disposition d'informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les installations classées pour la protection de l'environnement ;
- VU** les arrêtés préfectoraux n°07-2921 et 07-2922 du 13 juin 2007 autorisant la société BUTAGAZ à exploiter des activités de stockage et de distribution de gaz inflammables liquéfiés sur la route de Mulsanne à Arnage ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°10-5977 du 19 novembre 2010 prescrivant des mesures complémentaires de réduction du risque à la société BUTAGAZ à Arnage ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°10-5992 du 22 novembre 2010 portant approbation du Plan de prévention des Risques Technologiques autour du site de la société BUTAGAZ à Arnage ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012032-0062 du 1^{er} février 2012 portant autorisation de changement d'exploitant du dépôt de gaz de pétrole liquéfié d'Arnage au profit de la SAS BUTAGAZ Transition ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2014091-0012 du 1^{er} avril 2014 portant création, composition et nomination d'une commission de suivi de site (CSS) dans le cadre du fonctionnement du site BUTAGAZ TRANSITION situé route de Mulsanne à Arnage ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2019-0078 du 13 mai 2019 modifié renouvelant les membres de la commission de suivi de site (CSS) créée dans le cadre du fonctionnement du site de la société BUTAGAZ SAS situé route de Mulsanne à Arnage ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2025-0007 du 15 janvier 2025 renouvelant les membres de la commission de suivi de site (CSS) créée dans le cadre du fonctionnement du site de la société BUTAGAZ SAS situé route de Mulsanne à Arnage ;

CONSIDÉRANT le courrier du 21 mai 2025 de Monsieur Guy BOURGET, membre titulaire au titre des riverains au sein du collège « *Riverains d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou associations de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission a été créée* », mentionnant son retrait définitif de la CSS BUTAGAZ pour des raisons personnelles ;

CONSIDÉRANT les courriers de consultation transmis le 1^{er} juillet 2025 aux riverains situés dans le ressort du site de BUTAGAZ ;

CONSIDÉRANT le courriel du 9 juillet 2025 de Monsieur Philippe SOUCHARD, confirmant son souhait d'intégrer la CSS BUTAGAZ en tant que membre titulaire au titre des riverains au sein du collège « *Riverains d'installations classées pour laquelle la commission a été créée ou associations de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission a été créée* »,

SUR PROPOSITION de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture de la Sarthe ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – L'arrêté préfectoral n° 2014091-0012 du 1^{er} avril 2014 portant création, composition et nomination d'une commission de suivi de site (CSS) créée dans le cadre du fonctionnement des installations exploitées par la société BUTAGAZ SAS à Arnage est modifié dans la composition de la CSS (article 2). Les autres dispositions demeurent sans changement.

ARTICLE 2 – La commission de suivi de site visée à l'article 1^{er} est composée comme suit :

-1 – Collège « Administration de l'État » :

- Le Préfet ou son représentant ;
- La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire – UD 72, ou son représentant ;
- Le directeur départemental des territoires de la Sarthe ou son représentant ;

Les membres du collège « Administration de l'État » siégeant en raison des fonctions qu'ils occupent peuvent se faire suppléer par un membre du service auquel ils appartiennent. La représentation dans ce cas est de droit.

-2 – Collège « Élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés » :

- Madame le maire d'Arnage ou son représentant élu désigné par le conseil municipal ;
- Monsieur le maire adjoint d'Arnage en charge du cadre de vie, de l'urbanisme et de la démarche environnementale ou son représentant élu désigné par le conseil municipal ;
- Monsieur le président de Le Mans Métropole ou son représentant élu désigné par le conseil communautaire ;

Les membres désignés en raison de leur mandat électif ne peuvent se faire suppléer que par un élu siégeant comme représentant au titre du collège « Élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés ».

-3 – Collège « Riverains d’installations classées pour laquelle la commission a été créée ou associations de protection de l’environnement dont l’objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission a été créée » :

- France nature environnement Sarthe :	- Titulaire : M. Gautier MICHELIN - Suppléante : Mme Chantal BLOSSIER
- Riverains :	- Titulaire : M. Philippe SOUCHARD
- Boschat Quincaillerie :	- Titulaire : M. Christophe BOSCHAT, président directeur général - Suppléant : M. Yves MOUILLÉ, directeur de la plate-forme logistique

Les suppléants sont appelés à siéger en cas d’absence du titulaire. Lorsqu’il n’est pas suppléé, c’est-à-dire représenté, le membre d’une commission peut donner un mandat à un autre membre, dans ce même collège. Nul ne peut détenir plus d’un mandat.

-4 – Collège « Exploitants d’installations classées pour laquelle la commission a été créée ou organismes professionnels les représentant » :

- M. Cédric MAHUT, chef d’unité d’exploitation BUTAGAZ ou son suppléant, M. Sergio PACHECO, chef de site de la société BUTAGAZ SAS à Arnage ;

Le suppléant est appelé à siéger en cas d’absence du titulaire.

-5 – Collège « Salariés des installations classées pour laquelle la commission a été créée » :

- M. Régis LECHEVALLIER, technicien de maintenance ou son suppléant, M. Florian VERDIN, technicien de maintenance ;

Le suppléant est appelé à siéger en cas d’absence du titulaire.

-6 – Personnalités qualifiées :

- M. le directeur du service départemental d’incendie et de secours de la Sarthe ou son représentant.

ARTICLE 3 – Cette commission est présidée par le préfet de la Sarthe ou son représentant.

La commission comporte un bureau composé du président et d’un représentant par collège désigné par les membres de chacun de ces collèges.

ARTICLE 4 – La durée du mandat des membres de la commission est fixée à cinq ans sous réserve de justifier de la qualité au titre de laquelle ils ont été désignés, soit jusqu’au 15 janvier 2030.

ARTICLE 5 – En application de l’article R125-8-4 du code de l’environnement, les modalités des votes sont arrêtées comme suit :

- 2 voix par membre du collège « Administration de l’État »
- 2 voix par membre du collège « Élus des collectivités territoriales ou d’établissements publics de coopération intercommunale concernés »
- 2 voix par membre du collège « Riverains d’installations classées pour laquelle la commission a été créée ou association de protection de l’environnement dont l’objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission a été créée »
- 6 voix par membre du collège « Exploitants d’installations classées pour laquelle la commission a été créée ou organismes professionnels les représentant
- 6 voix par membre du collège « Salariés des installations classées pour laquelle la commission a été créée »
- 6 voix par personnalité qualifiée

En cas d’égalité, la voix du président est prépondérante.

ARTICLE 6 – La commission se réunit au moins une fois par an ou sur demande d'au moins trois membres du bureau.

L'ordre du jour des réunions est fixé par le bureau.

Sauf cas d'urgence, la convocation et les documents de séance sont transmis quatorze jours avant la date à laquelle se réunit la commission.

Les réunions de la commission sont ouvertes au public sur décision du bureau.

La commission peut, sur décision de son président, entendre toute personne extérieure dont l'audition est de nature à éclairer ses délibérations. Cette personne ne peut prendre part à l'éventuel vote qui serait ensuite organisé. Les experts n'ont que voix consultative.

ARTICLE 7 – La commission de suivi de site peut faire appel aux compétences d'expert reconnus, notamment pour réaliser des tierces expertises, dans les conditions suivantes :

- par délibération approuvée à la majorité des membres présents ou représentés
- l'intervention de l'expert est réalisée sans préjudice des dispositions prévues à l'article R.181-13 du code de l'environnement et relatif à l'analyse critique d'éléments du dossier d'autorisation.

ARTICLE 8 – La commission met notamment et régulièrement à la disposition du public, par voie électronique, un bilan de ses actions.

ARTICLE 9 – L'exploitant de la société BUTAGAZ SAS dresse au moins une fois par an à la commission un bilan qui comprend en particulier :

- les actions réalisées pour la prévention des risques et leur coût ;
- le bilan du système de gestion de la sécurité mentionné à l'article L.515-40 du code de l'environnement ;
- les comptes rendus des incidents et accidents de l'installation tels que prévus par l'article R.512-69 du code de l'environnement ainsi que les comptes rendus des exercices d'alerte ;
- le cas échéant, le programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques ;
- la mention des décisions individuelles dont l'installation a fait l'objet, en application des dispositions du code de l'environnement, depuis son autorisation.

La commission fixe la date et la forme sous lesquelles l'exploitant lui adresse ce bilan.

ARTICLE 10 – Les représentants des collectivités territoriales ou des établissements publics de coopération intercommunale membres de la commission l'informent des changements en cours ou projetés pouvant avoir un impact sur l'aménagement de l'espace autour de la société BUTAGAZ SAS.

ARTICLE 11 – Les membres de la présente commission doivent observer une discrétion absolue en ce qui concerne les faits et informations dont ils ont pu avoir connaissance dans l'exercice de leur mandat, conformément à l'instruction du Gouvernement du 12 septembre 2023 relative à la mise à disposition d'informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les installations classées pour la protection de l'environnement.

ARTICLE 12 – Les consultations du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) créé par arrêté préfectoral du 30 décembre 2010, auxquelles il a été procédé avant l'entrée en vigueur des dispositions du présent arrêté demeurent valides en tant qu'elles ont été effectuées conformément aux dispositions antérieures au décret du 7 février 2012 susvisé.

ARTICLE 13 – La Secrétaire Générale de la préfecture de la Sarthe est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et dont une copie sera adressée à chacun des membres composant cette commission.

Pour le préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,

Signé Christine TORRES

Préfecture de la Sarthe

72-2025-07-15-00001

AP renouvellement des membres de la
Commission Départementale de la Nature, des
Paysages et des Sites (CDNPS) - Formation
spécialisée « Carrières ».

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° DCPAT 2025-0235 du 15 juillet 2025

OBJET : Nomination des membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) – Formation spécialisée « Carrières ».

Le Préfet de la Sarthe
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU** le code de l'environnement notamment ses articles L 341-16 et suivants, R 341-16 à R 341-25 ;
- VU** le code de l'urbanisme ;
- VU** le code rural et de la pêche maritime ;
- VU** le code minier ;
- VU** le code des relations entre le public et l'administration ;
- VU** le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives ;
- VU** l'instruction du Gouvernement du 12 septembre 2023 relative à la mise à disposition d'informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les installations classées pour la protection de l'environnement ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° DIRCOL2015-0253 du 16 décembre 2015 relatif à la création de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites modifié par l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2019-0060 du 11 mars 2019 en son article 5 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2019-0063 du 2 avril 2019 modifié nommant les membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites dans sa formation spécialisée « Carrières » ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2022-0194 du 30 mai 2022 modifié nommant les membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites dans sa formation spécialisée « Carrières » ;
- CONSIDÉRANT** que le mandat des membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites dans sa formation spécialisée « Carrières » est arrivé à expiration et qu'il convient de procéder à une nouvelle désignation des membres au vu des propositions des différents organismes, collectivités et associations ;

SUR PROPOSITION de Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe :

ARRÊTE

ARTICLE 1 – L'arrêté préfectoral n° DCPAT 2022-0194 du 30 mai 2022 portant nomination des membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites dans sa formation spécialisée « Carrières » est abrogé et remplacé par les dispositions du présent arrêté :

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites présidée par le préfet ou son représentant, comprend les membres suivants pour la formation spécialisée « Carrières » :

– 1 – Représentants des services de l'Etat : 4 membres

- Le préfet ou son représentant ;
- La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire ou son représentant ;
- Le directeur départemental des territoires de la Sarthe ou son représentant ;
- Le chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Sarthe ou son représentant ;

Les membres des services de l'État siégeant en raison des fonctions qu'ils occupent peuvent se faire suppléer par un membre du service auquel ils appartiennent. La représentation dans ce cas est de droit.

– 2 – Collège des représentants élus des collectivités territoriales et des représentants d'établissements publics de coopération intercommunale : 4 membres

– 2.1 : Le président du conseil départemental ou son représentant et un conseiller départemental :

Titulaire : M. Frédéric BEAUCHEF
Suppléant : M. Emmanuel FRANCO

Titulaire : Mme Marie-Pierre BROSSET
Suppléante : Mme Véronique RIVRON

Les suppléants sont appelés à siéger soit en cas d'absence du titulaire, soit lorsque la commission doit délibérer sur des opérations intéressant le titulaire. Les membres désignés en raison de leur mandat électif ne peuvent se faire suppléer que par un élu siégeant en tant que représentant du conseil départemental.

– 2.2 : Un maire

Titulaire : M. Philippe BIAUD, maire de Ligron
Suppléant : M. Pascal DUPUIS, maire du Grand-Lucé

Les suppléants sont appelés à siéger soit en cas d'absence du titulaire, soit lorsque la commission doit délibérer sur des opérations intéressant le titulaire. Les membres désignés en raison de leur mandat électif ne peuvent se faire suppléer que par un élu siégeant comme représentant au titre du collège « membres représentant les maires ».

– 2.3 : Un représentant d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale

Titulaire : M. Nicolas CHAUVIN, vice-président de la communauté de communes du Pays Fléchois - Adjoint au maire de La Flèche

Suppléant : M. Francis LEPINETTE, président du SIVOS d'Assé le Tronchet-Ségrie - Maire de Ségrie

Les suppléants sont appelés à siéger soit en cas d'absence du titulaire, soit lorsque la commission doit délibérer sur des opérations intéressant le titulaire. Les membres désignés en raison de leur mandat électif ne peuvent se faire suppléer que par un élu siégeant comme représentant au titre du collège « membres représentant les Établissements Publics de Coopération Intercommunale ».

- 3 – Collège des personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites et du cadre de vie, de représentants d’associations agréées de protection de l’environnement :
4 membres

Titulaire : Mme Amandine SAGET – CAUE
Suppléant : M. Stéphane FOUGERAY - CAUE

Titulaire : M. Gilles PAINEAU - Conservatoire d’espaces naturels des Pays-de-la-Loire
Suppléant : M. Marek BANASIAK - Conservatoire d’espaces naturels des Pays-de-la-Loire

Titulaire : M. Jean-Christophe GAVALLET - France Nature Environnement Sarthe
Suppléante : Mme Chantal BLOSSIER - France Nature Environnement Sarthe

Titulaire : M. Antoine BODY, chargé de mission agriculture biodiversité - CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir
Suppléante : Mme Elodie FOUGÈRE, chargée d’études environnement - CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir

Les personnes qualifiées ne peuvent pas se faire suppléer en donnant mandat en cas d’absence.

- 4 – Professionnels représentants les exploitants de carrières et les utilisateurs de matériaux de carrières : 4 membres

- 4.1 – Deux représentants des exploitants de carrières

Au titre des roches meubles :

Titulaire : M. Paul-Emile BOURON - UNICEM
Suppléant : M. Thierry WOJNOWSKI - UNICEM

Au titre des roches massives :

Titulaire : M. Jonathan MAZZARDI - UNICEM
Suppléant : M. Vincent PAJOT - UNICEM

- 4.2 – Deux représentants des utilisateurs de matériaux de carrières

Titulaires : M. Bruno FLECHARD, Société LOCA TPF - Fédération BTP Sarthe
M. Fabien PRIGENT - Fédération TP 72

Les suppléants sont appelés à siéger soit en cas d’absence du titulaire, soit lorsque la commission doit délibérer sur des opérations intéressant le titulaire. Lorsqu’il n’est pas suppléé, c’est-à-dire représenté, le membre d’une commission peut donner un mandat à un autre membre, dans ce même collège. Nul ne peut détenir plus d’un mandat.

- 5 – Le maire de la commune ou son représentant élu sur le territoire de laquelle une exploitation de carrière est projetée est invité à siéger avec voix délibérative à la séance au cours de laquelle est examinée la demande d’autorisation d’exploiter.
Si une carrière est sur le territoire de plusieurs communes, chaque maire dispose d’une voix délibérative proratisée.

ARTICLE 2 – Les membres de la présente formation autres que les représentants des services de l’État sont désignés pour un mandat de trois ans, soit jusqu’au 15 juillet 2028. Leur mandat est renouvelable.

ARTICLE 3 – Les membres de la présente commission doivent observer une discrétion absolue en ce qui concerne les faits et informations dont ils ont pu avoir connaissance dans l'exercice de leur mandat, conformément à l'instruction du Gouvernement du 12 septembre 2023 relative à la mise à disposition d'informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les installations classées pour la protection de l'environnement.

ARTICLE 4 – Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Sarthe.

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale,

signé Christine TORRES

Préfecture de la Sarthe

72-2025-07-16-00007

Vidéoprotection-Commune Saint Cosme en
Vairais-raa



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°20250208 du 16/07/25
Portant modification d'un système de vidéoprotection autorisé**

**Le Préfet du département de la Sarthe
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.223-1 à L.223-9 et L.251-1 à L.255-1 ;

VU le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles R.251-1 à R.254-2 ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques ;

VU le décret du 12 juin 2025 nommant M. Sébastien JALLET, préfet de la Sarthe ;

VU l'arrêté préfectoral n°DCPPAT 2025-0223 portant délégation de signature à Mme Anne-Charlotte BERTRAND, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe

VU l'arrêté préfectoral du 23 février 2024 portant désignation des membres de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection ;

VU la demande d'autorisation d'un système de vidéoprotection présentée par le maire de Saint Cosme en Vairais ;

VU la consultation des membres de la commission départementale de vidéoprotection le 3 juillet 2025 ;

CONSIDERANT qu'il ressort des éléments fournis que ce lieu ouvert au public est particulièrement exposé à des risques qui nécessitent la mise en place d'un système de vidéoprotection ;

CONSIDERANT le caractère proportionné du nombre de caméras envisagées au regard des risques susmentionnés ;

SUR proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet de la préfecture de la Sarthe,

ARRETE

Article 1 : Le maire de Saint Cosme en Vairais est autorisée dans les conditions fixées au présent arrêté et pour une durée de cinq ans, à exploiter un système de vidéoprotection sur le territoire de la commune de Saint Cosme en Vairais (72110).

Cette autorisation est accordée pour l'exploitation de 2 caméras intérieures, 3 caméras extérieures et 26 caméras visionnant la voie publique :

- _ rond point du jour : 4 voie publique ;
- _ rue nationale : 1 voie publique ;
- _ complexe culturel : 2 intérieures et 4 voie publique ;
- _ complexe sportif : 6 voie publique ;
- _ presbytère : 5 voie publique ;
- _ école maternelle : 2 extérieures et 2 voie publique ;
- _ école primaire : 1 extérieure et 4 voie publique.

Ce dispositif poursuit les finalités suivantes :

- Prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux et établissements ouverts au public particulièrement exposés à des risques d'agression et de vol ou de trafic de stupéfiant.
- Protection des bâtiments et installations publics et de leurs abords.

Article 2 : Le système considéré ne doit pas être destiné à alimenter un fichier nominatif. Il doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur. Les caméras ne doivent pas filmer les lieux privés. Dans le cas où ces lieux se situent néanmoins dans le champ de vision des caméras, ils doivent obligatoirement faire l'objet d'un masquage ou d'un floutage.

Article 3 : Le titulaire de l'autorisation est tenu d'informer préalablement l'autorité préfectorale de la localisation et de la date de mise en service des caméras de vidéoprotection.

Article 4 : Le public est informé de la présence de ces caméras, dans l'établissement cité à l'article 1^{er}, par une signalétique appropriée comportant : un pictogramme représentant une caméra, les références de la loi, les finalités du système, le délai de conservation des images, le nom ou la fonction de la personne responsable du système et de celle responsable du droit d'accès aux images accompagné du numéro de téléphone auquel celui-ci est joignable. Afin de garantir une information claire et permanente des personnes filmées ou susceptibles de l'être, le format, le nombre et la localisation des affiches ou panonceaux sont adaptés à la situation des lieux et établissements.

Article 5 : Le titulaire de l'autorisation doit tenir un registre mentionnant les réenregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au parquet.

Article 6 : Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements sont détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Article 7 : Le responsable de la mise en œuvre du système doit se porter garant(e) des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer sont données à toutes les personnes concernées.

Article 8 : L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images, doit être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'aura pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

Article 9 : Les fonctionnaires de police ou les militaires de gendarmerie, les agents des douanes et les agents des services d'incendie et de secours, dûment habilités et désignés dans les conditions prévues au

code de la sécurité intérieure, peuvent accéder à tout moment aux images et enregistrements de ce système de vidéoprotection.

La durée de conservation des images ne peut excéder le délai visé à l'article 6 du présent arrêté, sauf dans le cas où les données sont utilisées dans le cadre des enquêtes préliminaires ou de flagrant délit ou d'une information judiciaire.

Article 10 : Toute modification présentant un caractère substantiel doit faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux.

Article 11 : Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation peut, après que l'intéressé ait été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions des articles L.251-2, L.251-3, L.252-1 à L.252-6, L.253-1 à L.253-5 du code de la sécurité intérieure et en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Cette autorisation ne vaut qu'au regard du code de la sécurité intérieure susvisé. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal...).

Article 12 : La présente autorisation est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 13 : Le système concerné doit faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable au terme du délai des cinq ans : une nouvelle demande doit être présentée à la Préfecture quatre mois avant l'échéance de ce délai.

Article 14 : La sous-préfète, directrice de cabinet, le commandant du groupement de gendarmerie départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé au pétitionnaire.

Le 16/07/25

Pour le préfet, par délégation,
L'adjoint de la Directrice de Cabinet,
SIGNE

Maxime ROBELET

Si vous entendez contester le présent arrêté, vous pouvez utiliser les voies de recours suivantes, dans un délai de deux mois : un recours gracieux motivé peut-être adressé à mes services. Un recours hiérarchique peut être introduit auprès de M. le Ministre de l'Intérieur – Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques – Cabinet, Bureau des polices administratives – 11, rue des Saussaies – 75008 Paris. En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté. Un recours contentieux peut-être formé devant le tribunal administratif de Nantes – 6, allée de l'île Gloriette BP 24111 – 44041 Nantes Cedex.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie via l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Préfecture de la Sarthe

72-2025-07-16-00006

Vidéoprotection-SARL Tatilo-Les Amazones-raa



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet
Service des Sécurités
Bureau des Polices Administratives

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°20250204 du 16/07/25
Portant autorisation d'un nouveau système de vidéoprotection**

**Le Préfet du département de la Sarthe
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.223-1 à L.223-9 et L.251-1 à L.255-1 ;

VU le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles R.251-1 à R.254-2 ;

VU l'arrêté ministériel du 3 août 2007 portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection et ses annexes techniques ;

VU le décret du 12 juin 2025 nommant M. Sébastien JALLET, préfet de la Sarthe ;

VU l'arrêté préfectoral n°DCPPAT 2025-0223 portant délégation de signature à Mme Anne-Charlotte BERTRAND, directrice de cabinet du préfet de la Sarthe

VU l'arrêté préfectoral du 23 février 2024 portant désignation des membres de la commission départementale des systèmes de vidéoprotection ;

VU la demande d'autorisation d'un système de vidéoprotection présentée par M. Julien GADRAULT, représentant l'établissement « SARL Tatilo-Les Amazones » ;

VU la consultation des membres de la commission départementale de vidéoprotection le 3 juillet 2025 ;

CONSIDERANT qu'il ressort des éléments fournis que ce lieu ouvert au public est particulièrement exposé à des risques qui nécessitent la mise en place d'un système de vidéoprotection ;

CONSIDERANT le caractère proportionné du nombre de caméras envisagées au regard des risques susmentionnés ;

SUR proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet de la préfecture de la Sarthe,

ARRETE

Article 1: Le déclarant, M. Julien GADRAULT est autorisé dans les conditions fixées au présent arrêté et pour une durée de cinq ans, à exploiter un système de vidéoprotection pour l'établissement « SARL Tatilo-Les Amazones » situé, 225 boulevard Jean-Jacques Rousseau à Le Mans (72100).

Cette autorisation est accordée pour l'exploitation de 21 caméras intérieures et 2 caméras extérieures.

Ce dispositif poursuit les finalités suivantes :

- Prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux et établissements ouverts au public particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol ;
- Protection des abords immédiats des bâtiments et des installations des commerçants dans des lieux exposés à des risques d'agression et de vol ;
- Secours aux personnes et défense contre les incendies.

Article 2: Le système considéré ne doit pas être destiné à alimenter un fichier nominatif. Il doit être conforme aux normes techniques fixées par la réglementation en vigueur. Les caméras ne doivent pas filmer les lieux privés. Dans le cas où ces lieux se situent néanmoins dans le champ de vision des caméras, ils doivent obligatoirement faire l'objet d'un masquage ou d'un floutage.

Article 3: Le titulaire de l'autorisation est tenu d'informer préalablement l'autorité préfectorale de la localisation et de la date de mise en service des caméras de vidéoprotection.

Article 4: Le public est informé de la présence de ces caméras, dans l'établissement cité à l'article 1^{er}, par une signalétique appropriée comportant : un pictogramme représentant une caméra, les références de la loi, les finalités du système, le délai de conservation des images, le nom ou la fonction de la personne responsable du système et de celle responsable du droit d'accès aux images accompagné du numéro de téléphone auquel celui-ci est joignable. Afin de garantir une information claire et permanente des personnes filmées ou susceptibles de l'être, le format, le nombre et la localisation des affiches ou panonceaux sont adaptés à la situation des lieux et établissements.

Article 5: Le titulaire de l'autorisation doit tenir un registre mentionnant les réenregistrements réalisés, la date de destruction des images et, le cas échéant, la date de leur transmission au parquet.

Article 6: Hormis le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire, les enregistrements sont détruits dans un délai maximum de 30 jours.

Article 7 : Le responsable de la mise en œuvre du système doit se porter garant(e) des personnes susceptibles d'intervenir dans l'exploitation ou le visionnage des images, ainsi que dans la maintenance du système mis en place. Des consignes très précises sur la confidentialité des images captées ou/et enregistrées et des atteintes à la vie privée qu'elles peuvent éventuellement impliquer sont données à toutes les personnes concernées.

Article 8: L'accès à la salle de visionnage, d'enregistrement et de traitement des images, doit être strictement interdit à toute personne n'y ayant pas une fonction précise ou qui n'aura pas été préalablement habilitée et autorisée par l'autorité responsable du système ou de son exploitation.

Article 9: Les fonctionnaires de police ou les militaires de gendarmerie, les agents des douanes et les agents des services d'incendie et de secours, dûment habilités et désignés dans les conditions prévues au code de la sécurité intérieure, peuvent accéder à tout moment aux images et enregistrements de ce système de vidéoprotection.

La durée de conservation des images ne peut excéder le délai visé à l'article 6 du présent arrêté, sauf dans le cas où les données sont utilisées dans le cadre des enquêtes préliminaires ou de flagrant délit ou d'une information judiciaire.

Article 10 : Toute modification présentant un caractère substantiel doit faire l'objet d'une déclaration auprès des services préfectoraux.

Article 11 : Sans préjudice des sanctions pénales applicables, la présente autorisation peut, après que l'intéressé ait été mis à même de présenter ses observations, être retirée en cas de manquement aux dispositions des articles L.251-2, L.251-3, L.252-1 à L.252-6, L.253-1 à L.253-5 du code de la sécurité intérieure et en cas de modification des conditions au vu desquelles elle a été délivrée.

Cette autorisation ne vaut qu'au regard du code de la sécurité intérieure susvisé. Elle est délivrée sans préjudice d'autres procédures éventuellement applicables (code du travail, code civil, code pénal...).

Article 12 : La présente autorisation est publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 13 : Le système concerné doit faire l'objet d'une nouvelle autorisation administrative préalable au terme du délai des cinq ans : une nouvelle demande doit être présentée à la Préfecture quatre mois avant l'échéance de ce délai.

Article 14 : La sous-préfète, directrice de cabinet, le directeur départemental de la police nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera adressé au pétitionnaire.

Le 16/07/25

Pour le préfet, par délégation,
L'adjoint de la Directrice de Cabinet,
SIGNE

Maxime ROBELET

Si vous entendez contester le présent arrêté, vous pouvez utiliser les voies de recours suivantes, dans un délai de deux mois : un recours gracieux motivé peut-être adressé à mes services. Un recours hiérarchique peut être introduit auprès de M. le Ministre de l'Intérieur – Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques – Cabinet, Bureau des polices administratives – 11, rue des Saussaies – 75008 Paris. En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté. Un recours contentieux peut-être formé devant le tribunal administratif de Nantes – 6, allée de l'île Gloriette BP 24111 – 44041 Nantes Cedex.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie via l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr